

BRS

CNRS

Inserm

INRIA

IRD

INED

IFREMER

Bulletin de la recherche scientifique

Décembre 2025
N° 536



SIFAC+ va bientôt fêter ses 1 an à l'Inserm

Elections au conseil d'administration du CNRS

Analyse de la réponse du conseil scientifique du CNRS

P2 ▶ Édito :

P4 ▶ SIFAC+ va bientôt fêter ses 1 an à l'Inserm : où en sommes-nous ?

P6 ▶ Un livre raconte la lutte gagnante de la CGT THALES pour une filière d'imagerie médicale ... à laquelle le SNTRS a participé !

P8 ▶ Une analyse de la réponse du conseil scientifique au PDG du CNRS

P11 ▶ Élections au conseil d'administration du CNRS : le SNTRS-CGT conserve son siège

P13 ▶ Le gouvernement étrangle la recherche scientifique

P16 ▶ Journée internationale du SNTRS-CGT le 17 mars 2025

P19 ▶ Communiqué de presse : on ne fera pas taire la CGT

P21 ▶ International



ÉDITO

Patrick BOUMIER Co-secrétaire général

Chère camarade, cher camarade,

Mille fois NON, monsieur le (petit) chef d'état-major des armées, nous n'accepterons pas de perdre des enfants dans vos carnages impérialistes ! Et nous nous battons avec nos enfants pour qu'ils et elles ne deviennent pas de la chair à patron ou à patronne de vos industries de mort !

Les guerres sont la dernière solution pour le capitalisme, quand il ne trouve plus de quoi augmenter ses parts de marché. Les différents impérialismes s'y affrontent alors, à travers les peuples qui servent de chair à canon, qu'ils soient envoyés à la boucherie par une oligarchie, une mafia, une monarchie ou une présidence de la République. En France, les discours alarmistes visant à distiller la peur et légitimer la politique va-t-en-guerre du gouvernement Macron-Lecornu se généralisent jusque dans les écoles, avec, notamment, la multiplication des classes à projet « classe défense et sécurité globale ». Qu'importe les tribulations du SNU et son échec à embrigader les jeunes : si la jeunesse ne vient pas à l'armée, les généraux viendront à elle !

Dans un tel cadre, la guerre sociale est inévitable, une guerre de classe pour combattre des choix budgétaires désastreux pour les travailleurs et travailleuses et pour tous les services publics. En résumé : entre 6 et 7 Mds d'€ en plus pour la Défense en 2026, et la même estimation en moins pour la Santé ! Le projet de loi de finances de la Sécurité sociale est terrible et aggravera encore plus le fonctionnement des hôpitaux et l'accès aux soins. De plus, il porte en lui le vote du recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, subterfuge politique sur lequel nous nous sommes déjà exprimés. Au sujet des retraites, justement, le simu-

lacre de négociations du conclave de M. Bayrou est remplacé à présent par une « conférence sociale » sur les retraites. Le ministre du travail l'a bien dit : il ne s'agit aucunement d'un lieu de négociation, mais d'un cadre de discussion sur la base d'une remise à plat des systèmes actuels, avec l'objectif d'aller vers un système universel à points, agrémenté d'une dose de capitalisation. Il s'agit par conséquent de discuter des moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif qui signifie concrètement la casse de nos statuts. Comment pourrait-il être envisageable pour la CGT d'accepter de participer à une telle « conférence sociale » ? Que la CFDT l'accepte, c'est logique puisque qu'il s'agit de la réponse du gouvernement à sa propre offre de service ! M. Lecornu l'a dit lui-même, citant la CFDT en exemple. Les masques, même déjà transparents, tombent les uns après les autres. Et même s'il y avait une négociation prétendument possible, qu'irions-nous faire dans cette galère barrée par un gouvernement au service d'un monarque pour qui, négociateur est synonyme de « je décide », et pour qui, un accord signé ou une loi pluriannuelle, toute pourrie soit-elle, a autant de valeur qu'une feuille de papier toilette ?

À l'heure où j'écris ces lignes, l'adoption du budget 2026 par un vote est plus qu'incertaine.

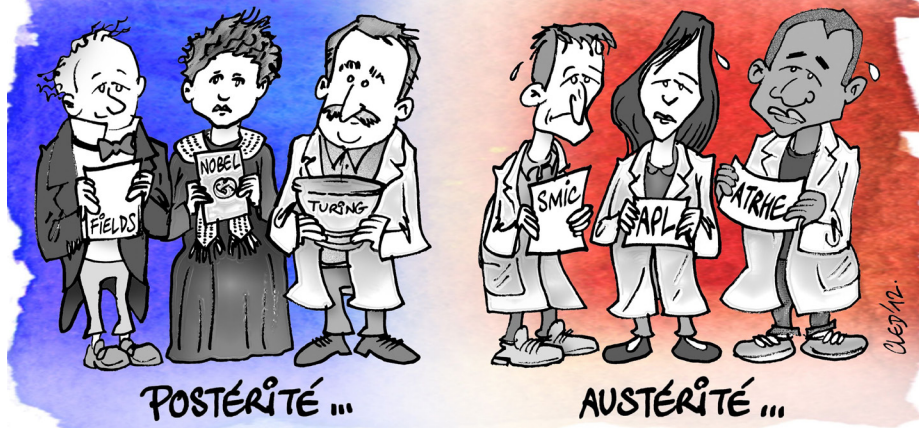
Le vote hallucinant de rejet à l'Assemblée nationale, 1 seul vote POUR, est à l'image de la situation politique inédite et pourrissante, au point où la bourgeoisie, toujours prête à changer de cheval, laisse se faire emprisonner un ancien pré-

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398 CP0927 S 05392
Co-directeurs de la publication :
Claudia GALLINA & Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Trimestrielle

CHERCHEURS HIER ... ET AUJOURD'HUI ...



sident de la république, et continue de dérouler le tapis rouge au RN et à ses alliés. La situation se tend partout ; tout élément de résistance à l'Union sacrée étant susceptible de diffamation voire de poursuite judiciaire. Comment interpréter autrement la plainte contre Sophie Binet, suite à ses propos du 31 janvier dernier ? L'ESR n'échappe pas à cette politique et à cette radicalisation de la « réaction ».

Nous avons communiqué, en novembre, sur la trumpisation de la Recherche, notamment autour de l'annulation d'un colloque au Collège de France.

Le sondage commandé par notre ministère sur l'antisémitisme et le racisme, finalement avorté face à la volée de protestations, doit nous maintenir en éveil : il faut s'attendre à tout ! Les menaces sur nos collègues travaillant sur la Palestine, et plus généralement sur des sujets de recherche qui dérangent, prennent une tournure inquiétante, par exemple via le réseau de fichage RRA, établi par certains collègues de l'ESR (Réseau de recherche sur le racisme et l'antisémitisme).

Le SNTRS-CGT doit être au plus près des collègues menacés, voire entravés dans leur travail, pour les soutenir et éventuellement in-

terpeller les directions de nos organismes, lorsque des faits précis sont portés à notre connaissance.

La liste des fronts à tenir est longue, des désamérations d'unités de recherche aux conditions de travail, en passant par les entraves au mandat des élu.es dans les Formations spécialisées ou encore par les conséquences de la baisse des crédits dédiés à l'action sociale.

Il est donc primordial de renforcer notre organisation et de permettre à chaque camarade, au-delà de la Commission exécutive, de contribuer à tel ou tel front, selon sa disponibilité et sa motivation.

Les webinaires que nous avons organisés sur différents sujets dont celui spécifique sur la Protection sociale complémentaire ont été de véritables succès, avec, notamment, de multiples retours par mail.

Mais cela ne remplace pas le travail de terrain que nous devons absolument maintenir, voire amplifier, par des heures d'information mensuelle, par des permanences régulières, etc.

Pour peu que l'on doute de l'efficacité de ce travail, il suffit de penser à l'élection récente de Zohran Mamdani à la Mairie de New-York, où le travail d'échanges avec les habitant.es sur leurs préoccupations les plus fortes, et fondé sur un formidable réseau de brigades organisant des porte-à-porte, a permis de contrer les millions de dollars investis par le parti républicain et une frange du parti démocrate.

Le terrain électoral, c'est justement celui qui nous attend pour 2026, avec les élections professionnelles. Elles constituent une étape des plus essentielles pour notre puissance de lutte, puisqu'elles établissent notre représentativité.

À nous toutes et tous d'établir un plan d'action, depuis les sections et régions, la CE, le CSN et le BN.

Quelques mots pour conclure. Nous n'avons pas encore vendu nos ceintures, mais ce n'est pas une raison pour les serrer encore plus, et surtout pas pour que cela serve à alimenter l'escalade guerrière.

Et à celles et ceux qui plaident pour écouter les généraux, conseillons leur plutôt d'écouter Graeme Allwright chanter « Y'en avait jusqu'à la ceinture et le vieux con dit d'avancer¹ ! ». « Crosse en l'air et rompons les rangs ! »

Vive l'organisation des travailleurs et des travailleuses, vive le SNTRS-CGT, vive la PAIX !



1 Par exemple : <https://www.youtube.com/watch?v=MLUaV02Eo5s>

SIFAC+ va bientôt fêter ses 1 an à l'Inserm Où en sommes-nous ?

L'impact du déploiement de cette application au bout de 12 mois d'utilisation est toujours très délétaire sur les personnels. Cela touche tout le monde mais plus particulièrement les personnels de soutien, administratifs et financiers, mais aussi les personnels de recherche.

En cette fin d'année 2025, de nombreuses factures restent impayées y compris des frais de missions. Début décembre, le stock de factures en attente tourne autour de 18 000. L'Inserm ne sera pas en mesure de payer rapidement car il semble que ce soit les cas «les plus complexes»...

L'organisation des délégations régionales a été modifiée en profondeur, avec la mise en place de services facturiers pour répondre aux exigences de SIFAC+. Cette restructuration a engendré des modifications qui font que les fournisseurs ont du mal à identifier leurs nouveaux correspondants. Leurs factures sont en attente parfois depuis plus d'un an et ils ne trouvent pas d'interlocuteur. Sans réponse de nos services, ils cessent de faire confiance à l'INSERM et ne donnent plus suite à nos demandes de devis (exemple au niveau du marché informatique DELL).

Certes, les PDG de l'INSERM et de l'INRAE ont enfin demandé au directeur de l'AMUE (agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche), fournisseur de SIFAC+, que leurs institutions soient déclarées prioritaires. Certes, une équipe de l'AMUE, est venue pour la clôture

des budgets. Nous l'attendions à l'INSERM depuis le début de l'année ! Mais les organisations syndicales de l'Inserm, qui demandent à avoir un interlocuteur AMUE au CSAE pour comprendre les mécanismes de gestion de ce projet n'ont toujours pas été entendus.

L'intervention de l'AMUE à l'INSERM, s'est traduite par le message suivant : « Bonjour, l'application SIFAC+ est actuellement indisponible. Nos équipes sont pleinement mobilisées afin de rétablir la situation dans les plus brefs délais. Nous avons informé l'AMUE de cette indisponibilité ». Les services facturiers sont en tension et le problème de communication vers les gestionnaires demeure. Ces mêmes gestionnaires n'ont par ailleurs plus accès aux factures qu'elles, ils ont émises. Passons sur les difficultés pour indemniser les patients inscrits dans les projets de recherche, opération qui, outre SIFAC+, cumule d'autres écueils.

Un grand nombre de plateformes ne peuvent toujours pas facturer leurs prestations. Ces budgets servent à faire fonctionner ces plateformes, ce qui pose un réel problème pour le maintien de leur activité, et plus grave encore, cela risque de mettre en péril des recherches en cours et à venir.

Mi-novembre, les chercheurs n'avaient toujours aucune visibilité sur les sommes, restant à dépenser en 2025 sur les budgets récurrents de leurs laboratoires et sur les budgets externes de leurs projets ANR et autres...

À cette heure, le niveau de perte de crédits par les laboratoires et les chercheurs n'est pas connu. Nous ne parvenons pas non plus à connaître les sommes que l'Inserm devra verser pour les intérêts moratoires liés au retard de paiement. L'administration ne nous donne pas cette information malgré nos demandes répétées. Le PDG nous affirme que cet argent ne sera pas pris sur les budgets des laboratoires mais au final, l'argent sortira bien de l'institut (dotations, fonds de roulements ou autres ?) et ne servira pas aux projets de recherche.

Que dire ?

Le SNTRS CGT a alerté, avant même le déploiement, sur la nécessité de travailler de concert avec les personnels supports pour préparer le déploiement de cette application bien en amont, en intégrant ces agents dans les réflexions.

Le SNTRS-CGT a demandé un accompagnement au changement concerté, avec des échanges avec ces personnels pour connaître leurs besoins, et leurs souhaits en matière de formation, le format de formation, de documentation, de type d'accompagnement...

Rien de tout cela n'a été fait. Le SNTRS-CGT, avait alerté que la version primitive de SIFAC, déployée dans de nombreuses universités ne permettait pas aux laboratoires, d'éditer certains états de situation, en particulier les états des dépenses. Cette première version avait été conçue pour un fonctionnement de gestion centralisée adapté aux universités, pas au fonctionnement de gestion décentralisée et aux financements par projets des organismes de recherche. L'INSERM a répondu que la nouvelle version SIFAC+ avait intégré de nouveaux modules qui permettraient de pallier ces manques.



Or, à ce jour, ces nouveaux modules sont toujours inexistantes (exemple le Punchout pour faciliter les démarches achats, les modules de reporting financier pour les projets...). Pire, des fonctionnalités qui existaient dans la première version de SIFAC n'existent plus dans SIFAC+, et pas des moindres. Par exemple, il est impossible de saisir une référence fournisseur des produits sur les lignes des commandes. «Petite précision» : ce logiciel a été déployé contre l'avis des collègues experts internes, puisque livré à la dernière minute en décembre 2024 et mis en service sans recette préalable (test de bon fonctionnement). Pendant les 6 premiers mois, nous avons constaté le mépris de l'INSERM pour ses agents, et le déni à reconnaître les difficultés et la souffrance au travail générée par ce déploiement à marche forcée. Si les collègues ne parvenaient pas à faire leur travail, c'était qu'ils ou elles avaient mal assimilé les formations. S'ils ou elles étaient débordés, c'est qu'ils étaient mal organisés. Et lorsque toutes les organisations syndicales sont montées au créneau pour dire que les RPS explosaient, on ne nous a pas pris au sérieux. Le PDG de l'INSERM, averti en CSAE, aurait dû demander une enquête. Au lieu de cela, il a dit aux organisations syndicales qu'elles n'avaient qu'à s'en charger. Ce qu'elles ont fait.

Fort.es des résultats de cette enquête, les représentant.es des personnels de la F3SCT de l'Inserm ont fait des préconisations dans 2 avis et ont demandé une expertise sur les RPS liés à la mise en place de SIFAC+. Cette expertise a confirmé tout ce que nous avons dénoncé et plus encore.

En effet, les causes principales des problèmes mis en exergue par ce déploiement, sont essentiellement liées aux méthodes managériales inappropriées et agressives appliquées à l'Inserm ces dernières années et un accompagnement au changement sous-dimensionné.

Les préconisations issues de ce processus commencent à se mettre en place bien que trop lentement à notre goût. Mais certaines d'entre elles ne sont toujours pas d'actualité, comme la mise en place d'un comité d'utilisateurs par exemple. Les utilisateurs finaux de SIFAC+ ne sont toujours pas, ou ne sont que peu, inclus dans l'élaboration des processus de stabilisation du fonctionnement.

Dans cette affaire, la question de la compétence des décideurs se pose également.

L'INSERM n'est pas le seul organisme touché par la mise en place de l'application de SIFAC+ fortement promue par le MESRI, avec sans doute pour objectif des regroupements de services financiers et la mise en œuvre de plateformes communes de gestion avec nos partenaires, favoriser les DGG (délégation générale de gestion) et par la diminution du personnel de soutien administratif à la recherche. Tout cela sous couvert de soi-disant simplification administrative. (Par exemple, l'objectif affiché au CNRS est d'aboutir à 80% de DGG.) L'INRAE subit exactement les mêmes déboires que l'INSERM avec SIFAC+ mais cela n'empêche le CNRS de préparer son déploiement. Un communiqué de presse commun de la CGT INRAE et du SNTRS-CGT Inserm a été publié pour affirmer que ce n'est pas le cas.

La déstabilisation de notre organisme ne s'arrête pas à SIFAC+. Elle passe aussi par la remise à plat d'autres logiciels tels que BibliInserm qui a dû être refondé suite à un divorce avec le CNRS dans le domaine des accès à la bibliographie scientifique. Mais aussi l'application Sirène, de gestion des congés ARTT et CET des agents, qui a été modifiée en début d'année pour séparer les jours des congés des jours ARTT. Cela a impacté la méthode de prise de congés et de dépôt sur le CET. En effet pour pouvoir déposer sur un CET ou bénéficier des 2 jours de fractionnement, il faut utiliser des jours de congés et non l'ARTT. Cela oblige à de savants stratagèmes pour ne pas perdre de droits, les ARTT devant forcément être pris dans l'année courante et ne pouvant être reportés. En cette fin d'année de nombreux collègues de l'Inserm ont découvert ces subtilités et le SNTRS-CGT est intervenu pour que ces agents ne perdent pas de jours de congés. Cette application Sirène va être refondue en 2026 mais aucune présentation de cette nouvelle version n'a été faite aux organisations syndicales, aucun avertissement de notre administration aux agents. L'INSERM n'a été fait en dehors du tract SNTRS-CGT et aucune information précise sur la date de mise en service.

Des inquiétudes apparaissent forcément par anticipation, aux vues des expériences calamiteuses récurrentes. Après cela on nous accuse d'être réticents au changement. Quelle rigolade !

Les restrictions budgétaires particulièrement drastiques pour la recherche, la non compensation par l'État de certaines mesures salariales dans nos budgets, alors que cela est fait dans les universités, le fonctionnaire-bashing permanent, les salaires insuffisants, la précarisation galopante (43 % de CDD en 2024 à l'INSERM) ne suffisaient pas. Maintenant on nous demande de travailler avec des outils inadaptés, incomplets, de plus en plus complexes et qui ne fonctionnent pas correctement. Comment l'INSERM et plus largement l'État, peuvent-ils prétendre se soucier des conditions de travail des agents !

Ces attaques de nos budgets sont évidemment à opposer aux cadeaux faits aux entreprises : 211 Md€ de cadeaux fiscaux et un CIR (crédit impôt recherche) toujours plus important et servant essentiellement à augmenter les dividendes des actionnaires. La France est le pays qui verse le plus de dividendes en Europe et dans le monde.

Comment ne pas voir dans ces méthodes de déstabilisation de nos services, des tentatives de destruction massive de nos organismes, en sclérosant leur fonctionnement, et la volonté de faire disparaître la recherche publique et ses agents qui travaillent au bénéfice de tous, pour favoriser une recherche privée au service du profit.



Valérie Dessirier



Claudia Gallina

Un livre raconte la lutte gagnante de la CGT THALES pour une filière d'imagerie médicale ... à laquelle le SNTRS-CGT a participé !

Un livre vient de paraître « *Quand la CGT soigne l'industrie du médical* »¹ relatant la lutte de la CGT de THALES pour le développement d'une filière d'imagerie médicale en France. (voir couverture du livre photo 1)

En effet, en juin 2012, suite à une menace de fermeture de l'entreprise Trixell (Thalès) à Grenoble, leader mondial des détecteurs radiologiques, la CGT Thalès, avec la confédération CGT, a lancé un collectif regroupant la CGT Métallurgie, la Fédération CGT Santé, celle de la Chimie, la CGT Mines-Energie et la recherche publique CNRS et INSERM (SNTRS-CGT), en vue de proposer la construction d'une filière française d'Imagerie Médicale (voir le site internet créé par la CGT « *imagerie d'avenir* »²).

Des rencontres ont eu lieu avec des professionnels de la santé, le Ministère de la Recherche et avec le PDG d'AVIESAN³, A. SYROTA, le 7 juin 2013. (voir photo 2)

La CGT avait demandé à rencontrer le Président de l'Alliance AVIESAN pour lui présenter une réflexion entamée en commun au sein de plusieurs de ses fédérations, la métallurgie (à laquelle sont rattachés les syndicats de Thales), la santé et les organismes sociaux et la recherche (SNTRS-CGT).

La CGT portait un projet ambitieux de développement d'une filière française d'imagerie médicale, dont la portée dépassait l'action de la seule CGT et nécessitait dès le départ, l'implication des décideurs publics.

Malgré la présence de petites entreprises innovantes, le secteur est aujourd'hui globalement contrôlé par des groupes industriels étrangers dont la principale préoccupation est de réaliser du chiffre d'affaires et pas de permettre la maîtrise des coûts de santé du pays. C'est pourquoi nos trois fédérations ont imaginé qu'une filière complète, de la recherche technologique à la production de ma-

tériel, contribuant à une meilleure prise en compte du besoin des praticiens et des patients, compatible avec les exigences budgétaires des organismes sociaux, devait être proposée. La réponse de SYROTA : « Il manque en effet un grand opérateur français dans ce secteur de l'imagerie médicale où il y a de nombreuses PME-PMI très performantes mais qui ont du mal à perdurer. Il faut étudier quels pourraient être les projets innovants à développer, mais cela dépend en préalable de la volonté des dirigeants de Thales ! Si Thales est OK pour le faire, Aviesan sera là pour mobiliser la recherche publique ! ».

Toutes ces démarches ont abouti à la décision du PDG de Thalès en décembre 2013 d'inscrire le médical comme un des axes stratégiques de l'entreprise.

Ce travail, 12 ans plus tard, s'est concrétisé par le développement

d'une filière industrielle souveraine dans l'imagerie médicale⁴.

Cela est le fruit d'un travail tenace de la CGT qui n'a eu de cesse de tisser dans et hors Thales un réseau pour coconstruire un projet de plateforme, connu aujourd'hui sous le nom de AXEL société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)⁵ créée le 12 juillet 2024 dont sont sociétaires Thales, le CHU, l'université de Grenoble, le syndicat CGT du groupe et l'UD CGT de l'Isère.

AXEL a pour ambition d'être un incubateur, d'accompagner les projets innovateurs susceptibles de contribuer à la réindustrialisation et au maintien des compétences dans ce bassin d'emploi riche en savoir-faire scientifiques et en acteurs de l'électronique, en soutenant des projets par le conseil, l'expertise, voire une aide à la conception de prototypes.



1 Michel PERNET « Quand la CGT soigne l'industrie du médical » Edition Le Temps des Cerises 2025

2 <https://imageriedavenir.fr/>

3 AVIESAN ; Alliance nationale pour les sciences de la VIE et de la SANTé (agence créée en 2009 et dissoute en 2023)

4 Article « La renaissance de l'Imagerie Médicale Française à portée de main » sur le site « imagerie d'avenir.fr » <https://imageriedavenir.fr/2022/11/16/la-renaissance-de-limagerie-medicale-francaise-a-portee-de-main/>

5 <https://coord.cgthales.fr/wp-content/uploads/sites/19/2025/09/BULLETTIN-CGT-IMAGERIE-N11.pdf>

Cette lutte s'avère précieuse au sens où elle peut faire date, constituer un point d'appui pour les militant.es qui se demandent parfois comment le syndicalisme peut peser, et pourquoi il est indispensable de revendiquer une meilleure information des salarié.es sur les finalités de leur travail, et un droit de regard sur la stratégie de leur entreprise. Que ce soit au nom d'une éthique professionnelle, du sens qu'ils et elles donnent à leur travail, de leurs préoccupations à l'égard de l'environnement, de leur utilité sociale ou de l'avenir de leur emploi. Si les dirigeants d'entreprise ne pensent plus qu'en termes de marge à deux chiffres, de bénéfice immédiat ou d'optimisation financière et fiscale, la CGT défend un autre

modèle économique et veut prouver que les salarié.s peuvent agir pour que des alternatives se concrétisent.

« *Nous ne sommes qu'à la première marche* », estime Franck Perrin, cadre technique chez Trixell-Thales, membre de la commission exécutive confédérale et copilote de sa commission Environnement et transformation de l'appareil productif, qui participe à cette aventure. « *La diversité des sociétaires et des partenariats crée des synergies nouvelles et stimulantes, avance-t-il. Même si notre structure reste atypique, au point qu'il nous a fallu solliciter le tribunal administratif pour que le tribunal de commerce accepte de l'immatriculer. Il faut croire que cela*

dérange les schémas habituels de l'entrepreneuriat d'accepter l'existence d'une entreprise à but non lucratif et basée sur la coopération ! »

Dans ce cas particulier, comme le rappelle Sophie Binet en préface de l'ouvrage, contribuer à transférer des technologies développées pour l'armement vers des applications civiles, des services et tout particulièrement le soin et la santé, c'est en tous points l'affaire de la CGT. Cela contribue au progrès social, à l'égalité et à la démocratie, mais aussi à une transition écologique juste, qui anticipe sur les troubles qu'engendrerait une dégradation irréversible des équilibres environnementaux.



Rencontre CGT – Aviesan du vendredi 7 juin 2013

Rencontre avec M. André Syrota, Président de l'Alliance nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé (Aviesan) assisté par M. Jaques Grassi Directeur ITMO Technologies de la Santé (Aviesan) et M. Damerval DGD INSERM
Délégation CGT conduite par Simone Cassette, UGICT-CGT (CGT Thales) avec Franck Perrin, Fédération CGT Métallurgie, Thales Trixell, Jean-Luc Malettras, Fédération CGT Métallurgie, Thales GERIS, Alexis Brones, Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, Yves Laybros, Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, Jean Kister, SNTRS CGT (INSERM), Daniel Steinmetz SNTRS CGT (CNRS)



Jean KISTER
(avec des extraits de l'article d'OPTIONS de Valérie GERAUD¹)

1 Valérie GERAUD « Imagerie médicale : du militaire au civil, la CGT impulse une révolution industrielle » La lettre d'OPTIONS 10 octobre 2025

Une analyse de la réponse du conseil scientifique au PDG du CNRS

Le Conseil Scientifique (CS) du CNRS, ainsi que les CS d'instituts ont récemment été saisis par le CNRS suite au fiasco de la mise en œuvre des keylabs, concernant leur vision de la recherche et du rôle du CNRS.

Ces rapports sont disponibles sur <https://www.cnrs.fr/comite-national/Actualites/Reflexion-sur-la-politique-du-CNRS.html>

Nous n'analyserons ici que le rapport du CS, pas ceux des CSI.

Notons simplement que ceux-ci sont beaucoup moins détaillés que celui du CS, et peuvent être contradictoires entre eux sur plusieurs sujets.

De manière générale, ce rapport souligne à bon escient la nécessité impérative d'accroître les moyens de la recherche publique, tant en matière de personnel permanent que de crédits récurrents, et de réaffirmer l'ensemble des missions statutaires principales du CNRS en refusant de concentrer les moyens sur certaines thématiques ou certaines unités. Toutefois, des carences importantes sont à souligner, notamment en matière de politique plus globale inséparable de la cure d'austérité et de précarité que nous subissons depuis au moins une vingtaine d'années, qui nous conduisent à des propositions essentielles pour l'avenir de la recherche que tait le rapport du Conseil Scientifique (pour rappel le SNTRS-CGT est représenté par Didier Gori au CS pour 2023-2028 qui est également membre du bureau du CS).

Financement

Le rapport souligne dès le début « le contexte de financement public insuffisant consacré à la recherche et à l'enseignement supérieur publics, qui alimente un déclassé scientifique progressif de la Nation.

Le conseil scientifique souligne avec force l'importance d'inverser cette tendance en accroissant significativement le financement de l'ensemble des établissements de l'ESR ». On ne peut que souscrire à ce juste constat. Toutefois, aucune mention n'est faite par exemple du CIR (crédit Impôt recherche), qui ponctionne chaque année des milliards d'argent public soi-disant pour favoriser la recherche privée, en réalité pour alimenter les bénéfices de grandes entreprises sous prétexte de recherche ! Supprimer le CIR (ou au minimum en diminuer largement le montant en contrôlant strictement l'utilisation pour le réserver à des PME menant réellement des recherches innovantes) et affecter immédiatement l'argent ainsi économisé à la recherche publique est une recommandation au ministère en charge de la recherche qu'on aurait aimé lire sous la plume du CS...

Au-delà, bien sûr, en tant que syndicalistes CGT, nous ne pouvons que dénoncer la politique générale de subvention massive au patronat et d'asphyxie des services publics qui met en danger l'avenir de la nation avec l'exigence de l'inverser !

Appels à projet (AAP) et bureaucratisation de l'ESR

Le rapport en dénonce à juste titre l'excès, indiquant (page 10) préférer « l'émulation intellectuelle plutôt que concurrence pour l'accès aux ressources ». Toutefois, la critique porte surtout sur le fléchage et la concentration de ces AAP et leur taux de réussite, sans remettre en cause de façon majeure le rôle intrinsèquement nocif des AAP qui devraient être un simple complément aux crédits récurrents destinés à des besoins très spécifiques (dans au moins certains documents de congrès assez récents

du SNTRS-CGT, nous demandions 90% de crédits récurrents). Le rapport du CS se contente d'affirmer timidement « le dispositif de l'ERC [...] ne peut être bénéfique que dans la mesure où il finance l'activité de recherche à la marge ; s'il devenait le mode dominant de financement de la recherche, les effets seraient délétères ».



On ne peut que souscrire à la volonté de « débureaucratiser la gestion des UMR » (page 18), mais comment y parvenir ? Le rapport mentionne bien qu'« une fraction croissante et désormais très significative du temps de travail des scientifiques est absorbée par des tâches administratives chronophages et par la recherche des ressources nécessaires à l'activité de recherche » mais se garde de quantifier la part que devraient prendre les AAP dans le financement de la recherche. Pour nous, la réduction drastique des AAP, avec notamment la suppression de l'ANR (les quelques AAP maintenus pouvant être gérés par le CoNRS), constituerait un élément essentiel d'une simplification administrative réelle et positive pour les personnels !

De même, réclamer comme nous le faisons (mais pas le CS du CNRS) la suppression du HCERES et l'extension des prérogatives du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) supprimerait de la bureaucratie et ajouterait de la démocratie à la gestion de l'ESR.

Enfin, le rapport illustre bien le danger de la généralisation tous azimuts des AAP via le sujet récent des financements via un « COMP

100% » (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de performances) : « la mise en place de « COMP à 100% », qui relierait la totalité de la SCSP [subvention pour charge de service public] d'un établissement à des « objectifs » définis par contrat, s'inscrit dans cette perspective ».

Une autre piste de simplification que nous revendiquons est omise dans le rapport : la ré-internalisation de nombreuses activités qui ont été sous-traitées. On pense notamment à l'informatique, avec des compétences internes au CNRS importantes et plus à même de répondre aux besoins réels des collègues que les prestataires ayant conçu certaines usines à gaz récentes... Le rapport alerte à bon escient sur « les risques associés au développement de la « délégation globale de gestion » (DGG). » Il ne remet toutefois en cause cette DGG qu'en raison du contexte de pénurie, comme si le principe en était pertinent avec des moyens suffisants, alors qu'il s'agit d'un outil objectivement très dangereux de remise en cause du rôle du CNRS et de fragilisation des UMR (que le rapport dénonce par ailleurs).

Sur la collégialité

Le CS souligne à plusieurs reprises, à raison, la nécessité de renforcer la collégialité dans les décisions de l'ESR. On peut s'interroger sur la revendication qu'il formule (page 18), qui va à l'encontre de la précédente, de « renforcer la fonction de DU ».

À aucun moment les instances représentatives du personnel ne sont mentionnées, alors qu'elles constituent un élément majeur d'une véritable collégialité !

Et nos revendications rappelées supra de suppression de l'ANR et de l'HCERES, avec en parallèle l'extension des prérogatives du CoNRS, iraient dans le sens d'une meilleure collégialité pour les décisions scientifiques.

Le rapport donne plusieurs pistes de réflexions concernant la création de nouveaux instituts nationaux (pages

15-16). Il faudrait que nous ajustions nous-mêmes notre réflexion syndicale sur ce point. Les craintes soulevées par le CS sont nombreuses : mise à l'écart des instances du processus, remise en cause in fine du fonctionnement collégial actuel, fonctionnement « en silo » des futurs instituts.

La politique de site

Le CS rappelle les dangers de la prétendue « autonomie » des universités et du basculement progressif de l'ESR vers une politique de site ; il a raison de rappeler que "la stratégie du CNRS « ne peut être la somme de stratégies de sites »" (page 18). Toutefois, comme sur de nombreux autres sujets, il ne va pas jusqu'au bout de son raisonnement et se garde malheureusement de remettre en cause le principe même de ladite politique de site, qui constitue une pièce essentielle de la politique de destruction du cadre national de la recherche et de sujétion de plus en plus directe à des intérêts particuliers patronaux ou « locaux ». On ne peut guère souscrire syndicalement à l'analyse que « l'articulation effective entre stratégie nationale et stratégie de site est en effet seule à même de préserver la valeur ajoutée unique du modèle UMR » (page 19). La stratégie de site n'est absolument pas une stratégie pertinente pour la recherche fondamentale (sauf si elle n'existe que secondairement, soumise à une stratégie nationale de recherche).



Enfin, dans un contexte de désengagement croissant du CNRS des unités, en particulier les plus petites, le rapport souligne à juste titre la nécessité de « Préserver a priori la diversité des UMR (taille, « démographie CNRS », degré de pluridisciplinarité, organisation interne...) héritée de leur histoire et reflétant les particularités des différents domaines ». Il dénonce également « le modèle « PI + CDDs » ("Principal investigator") résultant de la prédominance du système de financement de la recherche par AAP (sur des durées courtes) [qui fragilise les possibilités de dévelop-

pement de projets communs au sein des unités. » Enfin, il appelle à « ne pas mutualiser les fonctions d'appui dans des conditions qui accroissent le mal-être au travail des personnels ».

Ces constats nous paraissent pertinents au vue des remontées de terrain sur ces différents sujets et leurs conséquences sur les conditions de travail des personnels.

Les libertés académiques

Nous partageons le constat du CS d'une remise en cause internationale grave des libertés académiques. Si son rapport a le mérite de souligner, incidemment, que la France n'est pas épargnée (page 9), il reste très en retrait de la réalité de cet aspect national inquiétant, tant dans l'état des lieux (le cas cité à Grenoble n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres, et les directives liberticides dans la recherche viennent aussi « d'en haut », comme les injonctions à traquer les prétendus « islamo-gauchistes »...) que dans l'analyse.

D'une part, le sous-financement de la recherche publique et le financement croissant par AAP entravent de manière considérable la liberté de la recherche. Les procédures multiples pour faire taire les étudiant-es ou collègues s'élevant contre le génocide en Palestine constituent aussi un phénomène qui mérite largement d'être signalé !

Mais l'une des plus graves lacunes de l'analyse du CS en la matière touche à la militarisation de la recherche, notamment à l'aide de la généralisation des ZRR (zones à régime restrictif) en cours : il s'agit de soumettre la recherche publique, y compris fondamentale, au régime de « l'économie de guerre » avec les conséquences en matière d'arbitraire, d'opacité, de recrutement, de choix de thématiques qu'on commence à entrevoir, encore à bas bruit, et qui font courir un danger très grave à l'avenir de la recherche française ! Une recommandation prioritaire au ministère devrait être la suppression des ZRR (hors de très rares cas d'activité de recherche liée directement à des projets militaires).

La Ferc sup et le SNTRS-CGT ont fait un très bon dossier dessus (<https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/le-securitaire/article/les-zones-a-regime-restrictif-zrr-fiche-pratique-et-revendications>).

Le contexte international

Attaquée « par en bas » avec la politique de site, la recherche publique française l'est aussi « par en haut » avec son inscription dans le cadre d'une compétition internationale généralisée de plus en plus belliqueuse. On ne peut guère recommander efficacement, comme le fait le CS, d'éliminer les obstacles aux coopérations scientifiques, en s'exonérant d'une telle analyse. Il faut remettre en cause « l'espace européen de la recherche toujours plus structurant pour les activités de recherche en France » (page 8) dans la mesure où il s'inscrit dans une politique d'une Union Européenne dont la destruction des services publics et l'austérité budgétaire sont des dogmes intouchables, et qui est de plus en plus dirigée par des régimes d'extrême droite et orientée vers la marche à la guerre. L'objectif de « renforcer la présence internationale de la recherche française » (page 15) est louable, mais comment le mettre en place dans ce cadre ? On doit aussi interroger l'effacement de la langue française dans la recherche scientifique au profit de la langue de l'impérialisme dominant...

L'emploi

C'est évidemment une question clef, et le rapport du CS le souligne à juste titre, en recommandant sagement de « ne pas proposer de formes de recrutement alternatives aux recrutements statutaires ».

Il rappelle également que « le CNRS a perdu entre 2012 et 2021, 9,6% [en fait 4,3%] de personnels payés sur subvention pour charge de service public (24 685 contre 25 787) ».

Il affirme à juste titre que « Cette diminution lente mais continue des ressources du CNRS entame sa capacité à



accomplir ses missions, conduit à une dégradation des conditions de travail de ses personnels, et affecte in fine son attractivité, pour les chercheurs comme pour les personnels IT ».

Il mériterait toutefois d'être plus précis et de réclamer d'urgence un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans tous les métiers de l'ESR, contenant un volet pour résorber la précarité, ce que faisaient jusqu'ici les instances de manière constante, encore dernièrement lors de la plénière du CoNRS de 2019. Il recommande enfin de « poursuivre et renforcer les efforts de revalorisation des rémunérations », mais cela tout « en compensant intégralement le coût supplémentaire pour les établissements employeurs » puisque souvent les annonces ministérielles ne sont pas compensées financièrement et les revalorisations se font donc au détriment des recrutements.

Il reste par contre muet sur la part prise par les primes dans le salaire, ainsi que sur leur mode d'attribution, à part pour demander à « reconnaître l'engagement des DU et des DU adjoint-es par l'attribution de primes », ce qui n'est pas vraiment notre priorité !

Rien n'est recommandé non plus concernant les mutualisations de personnels ingénieur.es et technicien.nes dans des plateaux mutualisés, en dehors des équipes de recherche voire des UMR.

En conclusion, signalons également que les rapports des CSI (conseils scientifiques d'instituts) semblent en première lecture beaucoup moins précis en termes de revendications que le rapport du CS. Ainsi, si le rapport du CS constitue sur plusieurs sujets un point d'appui dans nos échanges avec les personnels et nos interventions au sein des instances, il se pourrait qu'il ne soit repris que très mollement dans certains CSI.

Pour le bureau du secteur chercheur.ses

Aurélien Djament



Grégoire Nadin



Élections au Conseil d'Administration (CA) du CNRS : le SNTRS-CGT conserve son siège

Les élections au Conseil d'administration (CA) du CNRS se sont terminées le lundi 28 septembre dernier. Les résultats ont été publiés le mardi 30.

Le SNTRS-CGT conserve son siège. C'est une bonne nouvelle. Nous avons fait comme d'habitude une campagne de terrain et, dans notre profession de foi, avons insisté sur des faits marquants du mandat précédent (la vente du site de Meudon en fut un) et la mobilisation contre les key-labs, mobilisation unitaire mais à notre initiative, qui a conduit à un premier moratoire.

Cependant, la baisse de la participation nous inquiète.

Elle atteint les 25% contre 33% en 2021 pour les mêmes élections. Que penser de cette baisse ? Incriminer l'individualisme ou le désintérêt des collègues serait une solution facile qui vient à l'esprit. Nous exerçons notre métier dans un paysage de la recherche publique qui ne cesse de se déstructurer/restructurer, ce qui fait perdre facilement des repères même aux plus aguerris. La stabilité n'étant pas de mise, le repli sur son travail personnel ou celui de son groupe restreint procure, certes, un réconfort ou un refuge. Mais cela ne saurait être la première explication du manque de participation.

Une autre difficulté récurrente est le vote exclusivement électronique.

Nous en avons déjà expérimenté la complexité lors des précédentes élections professionnelles de la fonction publique. Un certain nombre de personnels ne sont pas (ou pas encore) familiers de ce mode de scrutin, ou n'ont pas de matériel adéquat à disposition de façon sécurisée pour procéder au vote. Les différents codes secrets et autres procédures indispensables pour la garantir la confidentialité du scrutin peuvent décourager. Des courriers électroniques

peuvent être perdus dans le flot incessant des sollicitations que nous recevons tous les jours, sans compter des dysfonctionnements des diverses messageries institutionnelles. Il serait souhaitable que la direction tienne compte de ces facteurs et cherche des solutions adaptées à toutes et tous, pour ramener les collègues aux urnes. Mais aucune solution imposée d'en haut sans écouter les représentants du personnel ne fonctionnera.

Enfin, pour nous, la principale cause est politique.

Le rôle du CA et plus particulièrement de ses membres élus gagnerait à être plus connu

afin que les collègues trouvent un intérêt à voter aux élections. Ce travail ne doit pas être laissé aux seuls syndicats ; force est de constater que la direction du CNRS ne communique que trop peu à ce sujet : a-t-elle peur de la publicité ? Et pourtant, elle ne manque pas d'actions de communication officielles. Elle doit en faire autant pour ce qui concerne la vie interne de notre organisme. Quand les collègues reçoivent des messages incitant au vote princi-

palement de la part du prestataire (inconnu de la majorité d'entre eux) ou des syndicats (qui font leur travail), ils ont sûrement tendance à prêter moins d'attention qu'à ceux provenant d'une source officielle.

Au-delà de la communication qui est à revoir et peut être corrigée,

cette baisse de participation d'élection en élection révèle un malaise plus profond : il s'agit du manque de démocratie scientifique.

Sous prétexte de « politique scientifique », notre direction tente d'imposer ses choix sans considération pour les instances, pour les élus et pour la communauté. Or avoir des membres élus dans des instances est une richesse dont la direction devrait tirer parti au lieu de poursuivre droite dans ses bottes. Il faudrait en fait choisir entre le « monologue social » où les représentants du personnel sont juste tolérés et ont une place réglementaire, et le véritable « dialogue social ». Dévoyée, cette expression ne signifie plus grand-chose. Pour dialoguer, il



faut être deux. Et le dialogue présuppose aussi une considération pour le collectif, pour les personnels que les élus représentent. Tout cela semble de plus en plus jeté aux oubliettes.

Le SNTRS-CGT arrive en troisième position avec 20,36% des voix, derrière le SNCS-FSU (28,29%) et le SGEN-CFDT (24,77%).

En termes de voix, nous sommes le syndicat le moins affecté par la baisse du nombre de votants.

Cette stabilité est le résultat d'une expression claire et d'une mobilisation constante du SNTRS-CGT pour être près des collègues, défendre le CNRS et la recherche publique.

Même si les représentants élus du personnel ne sont que 6 sur les 21 membres du CA, y siéger permet d'y collecter des informations et d'y porter la voix des personnels.

Malgré le rapport de force défavorable, les élus ont réussi à influencer sur certaines décisions,

ne serait-ce qu'en faisant réfléchir les autres membres du CA lors des discussions tendues comme celle du CA exceptionnel qui a honteusement entériné la vente de Meudon. Le SNTRS-CGT a toujours exercé son sens critique et a fait preuve de combativité lors du mandat passé. Il continuera ainsi dans l'avenir. Sans renier nos convictions, nous privilégierons, comme lors du mandat passé, les déclarations et actions intersyndicales afin d'établir un meilleur rapport de forces.

Dans son message post-électoral aux collègues, notre syndicat s'est engagé encore une fois à informer régulièrement de ce qui se passe au CA, seul organe décisionnel du CNRS. Les déclarations faites au nom du syndicat seront comme d'habitude sur notre site internet. Bien évidemment, notre expression ne se limite pas aux déclarations, qui sont en quelque sorte notre « vitrine » sur des sujets de première

importance comme le budget ou le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui relie le CNRS à l'État. Nous intervenons sur presque tous les sujets à l'ordre du jour à chaque séance.

Le SNTRS-CGT représente les collègues avec un haut sens des responsabilités.

Et a toujours à cœur de traduire la parole en actes, appelant à la vigilance et la mobilisation multiforme.

Le CA du CNRS pourrait être considéré comme une simple tribune. Mais pour un syndicat comme le nôtre il est bien plus que cela : c'est un lieu de décisions qui ont des conséquences sur la « vie scientifique », sur le contenu, les moyens et les conditions de notre travail.

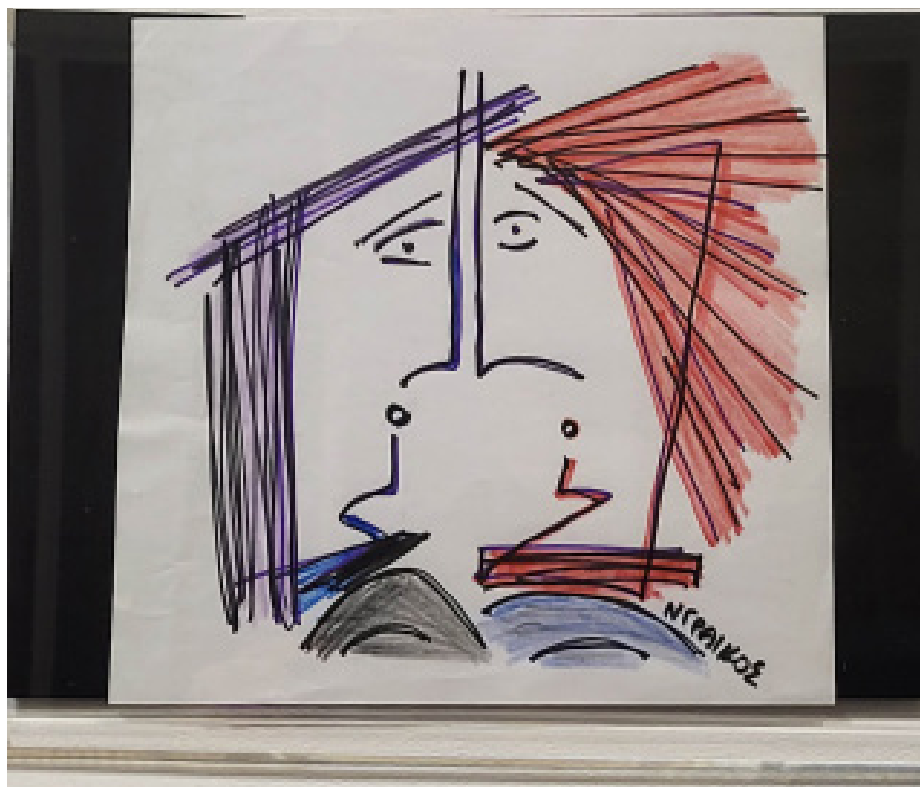
Rendre les dossiers parfois ardu du CA accessibles au plus grand nombre fait partie de nos convictions syndicales :

au lieu de nous en tenir à la « démocratie représentative » qui est une forme de délégation, nous préférons être des « médiateurs ». Avertis, les collègues sont moins isolés et plus conscients de la nécessité de se faire entendre face aux projets néfastes gouvernementaux ou de la direction.

À l'heure où des forces réactionnaires mènent, en France et dans le monde, une bataille idéologique intense contre la science confondue à dessein avec une « opinion », à l'heure des « vérités alternatives » et des multiples entraves aux libertés académiques et à la liberté, l'intégrité et l'éthique scientifiques, à l'heure du déni de démocratie dans la sphère politique et de la montée des autoritarismes dans plusieurs pays, le SNTRS-CGT restera mobilisé et présent sur le terrain.



Dina Bacalexi dit «le chat»



Le gouvernement étrangle la recherche scientifique

« À l'Assemblée nationale, tout le monde s'en fout ! »

Le parlement débat avec le gouvernement d'un budget austère pour les services publics. La Recherche Publique n'est évidemment pas épargnée. Dans le même temps, même après avoir mis le projet des « Key Labs » en veille, la direction du CNRS met en œuvre sa politique de restructuration des unités, au motif d'une érosion des moyens humains et budgétaires.

Le drame touche à son paroxysme quand le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche nous répond lors d'un entretien que « L'ESR¹ est un sujet important, mais à l'Assemblée nationale, tout le monde s'en fout ! ... » .

Il est parfois difficile de faire le lien entre la politique d'austérité et ses conséquences dans notre quotidien ou sur les restructurations d'unités. Nous souhaitons, ici, mettre en évidence ces conséquences :

Les salaires et le gel des rémunérations

Cela devient la norme désormais : « le gel de la valeur du point d'indice », alors que l'inflation n'a cessé de croître ! Dans le projet de loi de finances 2026, l'idée d'un dégel semble devenue un tabou, et pourtant... Les rémunérations de l'ESR sont les pires de toute la fonction publique (à qualification égale) ; mais l'indifférence et le mépris se poursuivent.

La « Smicardisation » en entrée de corps des agents titulaires des EPST² est réelle. Tous les salaires se rapprochent du plancher que constitue le SMIC et les primes ne font que ralentir ce mouvement. Pour illustrer cette érosion, voici les calculs réalisés sur la base de la valeur du point d'indice en brut et des primes socles, rapportés au SMIC en 2001 et 2024. L'indice majoré de début de carrière utilisé est celui de l'échelon 1 pour tous les corps sauf des IR (échelon 2), des CR (échelon 3) et des Directeurs de Recherche (échelon 4).

Corps	Traitement indiciaire / SMIC			Traitement indiciaire + primes socles/ SMIC		
	2001	2024	delta %	2001	2024	delta %
Adjoint.es Techniques	1,11	1,02	-8,11	1,24	1,18	-4,99
Technicien.nes	1,25	1,04	-16,8	1,41	1,22	-13,0
Assistant.es Ingénieur.es	1,43	1,05	-26,7	1,64	1,26	-23,2
Ingénieur.es d'Etudes	1,56	1,1	-29,6	1,83	1,34	-26,7
Ingénieur.es de Recherche	1,85	1,37	-25,9	2,22	1,75	-21,5
Chargé.es de Recherche	2,07	1,57	-24,1	2,15	1,74	-19,1
Directeur.rices de Recherche	3,29	1,98	-39,8	3,35	2,14	-35,9

Tableau³ exprimant le ratio indiciaire en début de grille des corps ainsi qu'un calcul de cette érosion par rapport au SMIC (« delta % »).

La restauration sociale :

La restauration sociale fait partie du salaire dit « socialisé ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'une partie du salaire qui fait l'objet d'un financement collectif par l'employeur, au profit de ses salarié.es. Les contraintes budgétaires ont conduit la direction du CNRS à imposer des restrictions sur les crédits sociaux, dont la restauration sociale, induisant une augmentation significative des tarifs. Cela induit une baisse du pouvoir d'achat et **doit être considéré comme une baisse de salaire**. D'autre part, les conséquences sont particulièrement visibles dans les restaurants hébergés qui constatent une chute significative de leur fréquentation. Pourtant, les agent.es sont attaché.es à cette conquête sociale, comme le prouve la pétition signée par plus de 4300 personnes. **Pour le SNTRS-CGT, s'il y a de l'argent à trouver, ce n'est pas dans les poches des fonctionnaires ni au détriment des conquêtes sociales !**

1 ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

2 EPST : établissement public à caractère scientifique et technique (CNRS, INSERM, INRIA, INRAe, IRD, ...)

3 Tableau réalisé par la CGT-INRAe

La protection sociale complémentaire

Alors que la mise en œuvre était programmée pour le 1er mai 2026, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a tenté de faire reporter son application sous couvert des contraintes budgétaires. Les syndicats CGT ont exigé l'application stricte de l'accord signé le 8 avril 2024 (JORF n°0101 du 30 avril 2024), en menaçant d'un recours au Conseil d'Etat. Les dernières informations confirmeraient la mise en œuvre au 1er mai 2026. Cela permettrait aux personnels de bénéficier d'une participation de l'employeur d'au moins la moitié de la cotisation dite « d'équilibre » de la mutuelle.

Pour le SNTRS-CGT, l'objectif reste d'obtenir une couverture santé et prévoyance intégrale à 100% par la Sécurité Sociale.

« Les restructurations d'unités »

Les « CNRS Key Labs » ont matérialisé les conséquences de cette politique d'austérité. Aujourd'hui, même si le terme « Key labs » est renié par la direction du CNRS, la « politique scientifique » se traduit par la remise en cause de la tutelle « CNRS » d'environ 40 unités. Cette situation est justifiée par l'érosion des emplois dans les laboratoires. La restructuration des unités mixtes va affecter l'ensemble des personnels y compris des autres EPST (INSERM, INRIA, INRAe, IRD, ...) et des universités. Comment les autres tutelles vont-elles réagir face à un retrait des moyens CNRS, dans une période d'austérité pour tout l'ESR ?

Le SNTRS-CGT revendique les budgets et les postes nécessaires au maintien de nos unités et de nos disciplines afin que le CNRS assume pleinement ses missions.

La Délégation Globale de Gestion :

Il s'agit d'un dispositif qui vise, en théorie, à simplifier les outils de gestion des unités mixtes en basculant l'ensemble des budgets (FEI) d'une unité sur une seule de ses tutelles. Des expérimentations ont été déployées depuis une dizaine d'années mais sans aucun retour sur le bilan d'expérience, bien au contraire. Le ministre de l'ESR a imposé le déploiement de la DGG (Délégation Globale de Gestion) sur 80% des unités d'ici 2027. Sous couvert de simplification des outils de gestion, ce concept est loin d'être consensuel et pourrait générer de nombreuses difficultés, notamment sur la traçabilité des budgets. Les expérimentations ne sont pas consensuelles et elles ont fait apparaître des difficultés liées à la gestion. Les crédits seront-ils « taxés » par l'établissement hôte ?

Le SNTRS-CGT vous invite à questionner les conditions de cette mise en œuvre et de vous assurer de la visibilité et de la traçabilité des budgets sous DGG.



Les conditions de travail :

Les restructurations des unités et la création croissante d'unités d'appui (UAR : Unité d'Appui et de Recherche) sont bien souvent motivées par la rationalisation de l'emploi Ingénieurs et Techniciens.

Ce concept de plateformes sur-sollicitées et avec des prestations normalisées a toujours accompagné la réduction des moyens. Mais ce mode d'organisation affecte inévitablement les métiers et les emplois. Nous avons déjà été alertés sur la perte de sens dans le travail de ces personnels qui se trouvent éloignés des équipes scientifiques, des espaces de collaboration et de créativité.

Avec cette politique, il n'y aura pas de « labos gagnants » mais des « labos perdants ». Tous les personnels IT comme chercheurs vont y perdre dans leur relation de collaboration. Même si aujourd'hui la direction assure que les personnels pourront rester dans les laboratoires « désuétisés », on peut s'interroger sur leur progression de carrière dans des structures dévalorisées du point de vue du CNRS, donc de l'employeur.

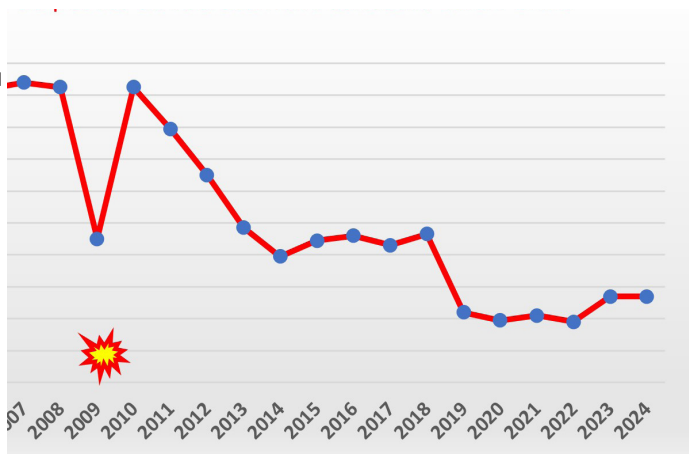
Quel impact pour l'établissement lui-même ?

Comment imaginer que le CNRS ne soit pas lui-même affecté par ces restructurations ? Elles sont inhérentes à une érosion des moyens humains et budgétaires. Jusqu'où cette situation va-t-elle se poursuivre ?

Ce qui ne concerne que 40 unités sur 800 aujourd'hui ne manquera pas de se dégrader étant donné la politique du gouvernement sacrifiant inexorablement nos organismes de recherche publique et leurs financements.

L'érosion des effectifs s'illustre, par exemple, au travers du recrutement de chercheurs lui-même marqué par les mouvements sociaux de notre communauté, comme l'illustre le graphique :

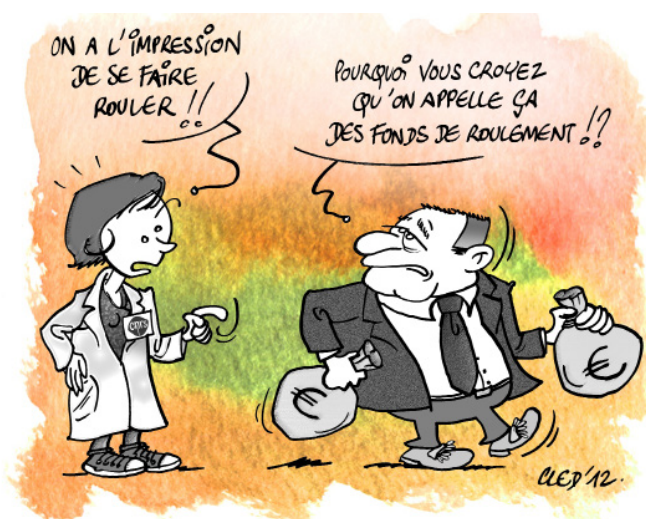
Les mouvements sociaux de l'ESR des années 2004-2005 puis 2008-2009, ont permis de retrouver le niveau de recrutement antérieur. Mais en pratiquant une lente diminution, les gouvernements ont misé sur la résilience de notre communauté. Aujourd'hui, le niveau de recrutement est bien inférieur aux valeurs qui avaient induit ces fortes mobilisations.



Et côté budget ?

La direction du CNRS a d'ores et déjà annoncé qu'en l'état des informations relatives au budget 2026, elle ne serait plus en mesure de maintenir les financements attribués aux laboratoires (FEI). Bercy « puise » allègrement dans les fonds de roulement du CNRS pour diminuer d'autant sur la dotation de l'État, soit 50 M€ en décembre 2024 et 100 M€ au début 2025. En toute rigueur, Bercy ne récupère pas directement l'argent, mais autorise et demande au CNRS d'utiliser dans son fonds de roulement, pour compenser une baisse de la dotation. C'est dans la réserve budgétaire correspondant aux comptes épargne-temps que Bercy demande à la Direction du CNRS de piocher. Outre la question de principe, les fonds de roulement ne sont PAS des crédits disponibles, correspondant dans leur grande majorité à des projets fléchés (appels à projet, ANR, Europe, France 2030...). A nouveau, la direction du CNRS a confirmé que Bercy allait « ponctionner » 100 millions d'euros sur son fonds de roulement en 2026.

Nous nous interrogeons : ce procédé ne constitue-t-il pas une sorte de pyramide de Ponzi ? Si c'était le cas, il conviendrait de considérer la gravité de ces prélèvements qui se répètent et compromettent notre établissement.



En conclusion :

Cette politique d'austérité doit être mise en perspective avec les 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, premier budget de l'Etat, et avec les 8 milliards d'euros de crédit d'impôt recherche, alors que la cours des comptes dénonce les dérives de cet outil d'optimisation fiscale non évalué, ni régulé.

Nous devons tous nous mobiliser pour porter avec plus de visibilité les enjeux de la recherche publique, la nécessité d'obtenir de véritables revalorisations salariales pour toutes et tous, les moyens pour maintenir nos laboratoires et nos effectifs, ainsi que la question de nos conditions de travail.

Nous avons appelé les personnels à se mobiliser dès le 2 décembre 2025 ainsi que dans les initiatives qui suivront.

Parce que nos salaires, nos carrières, et nos emplois ne sont pas des variables d'ajustement du budget d'un gouvernement qui privilégie les 211 milliards de cadeaux aux entreprises, nous devons nous mobiliser !

Journée internationale du SNTRS-CGT 17 mars 2025

Cette journée a eu lieu au siège de la CGT à Montreuil, afin de faire découvrir à nos invités internationaux. Elle avait pour thème les libertés académiques, y compris les libertés syndicales en milieu académique, dans différents pays : état des lieux, points positifs et négatifs, actions des syndicats et des communautés scientifiques en faveur de ces libertés. Elle avait aussi abordé l'expression publique des scientifiques dans les différents pays.

Le SNTRS-CGT remercie vivement tous les participants :

Aymen BOUALI

Association Universitaires de la Tunisie pour les libertés et les droits académiques

David Célestin FAYE

Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES), Sénégal

Maria CHONDROGIANNI

University and College Union (UCU), Royaume-Uni

Miguel VIEGAS

Federação Nacional dos Professores (FENPROF), Portugal

Pascal JANOTS

Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS-WFSW)

Osman IŞCI

Egitim-Sen, Turquie

Cheikhou SYLLA

Syndicat Unitaire et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES), Sénégal

Nous publions dans ce numéro deux des interventions parvenues, FMTS et FENPROF.

Intervention de Pascal Janots,

trésorier de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

Merci de l'invitation, merci pour la tenue de cette réunion et je transmets mes salutations amicales aux participants et particulièrement aux invités.

Comme les intervenants viennent de le dire, nous connaissons une situation de confrontation intense au plan international, la montée des bruits de bottes et du réarmement européen. 60 conflits sont ouverts dans le monde et nous savons que tout cela peut conduire à la troisième guerre mondiale.

Notre Fédération avait été créée pour ne plus connaître ce fléau. C'était en 1946, à partir de deux personnalités scientifiques britanniques et française John Bernal et Frédéric Joliot Curie, mais ainsi que deux associations, l'Association of scientific workers et l'Association des travailleurs scientifiques.

Il s'agissait de lutter contre la bombe atomique à la sortie du choc de Nagasaki et d'Hiroshima, pour un monde de paix alors que la guerre froide s'installait, mais il s'agissait aussi de mobiliser les scientifiques pour aider à reconstruire et développer tous les pays en les sortant du dénuement

causé par la guerre mondiale et aussi par le colonialisme. Je vous invite à lire sur notre site web les documents de ces moments fondateurs. Cette création a eu lieu en même temps que celle de l'UNESCO, organisation de l'ONU pour l'éducation, la science, la culture et la communication avec la participation des scientifiques qui coopéraient ensemble dans la FMTS et l'UNESCO.

Force est de reconnaître que ces objectifs de paix et codéveloppement social ont été progressivement affaiblis avec les années de guerre froide puis avec l'instauration de la guerre économique par le néolibéralisme depuis plus 40 ans, puis plus récemment avec l'abandon généralisé du droit international et du respect des frontières, du retour du colonialisme et de l'établissement de la loi du plus fort.

Ces principes de relations internationales dominés par le conflit n'étaient pas abolis dans toute la période d'après guerre mais ils restaient minoritaires avec à certains moments des conflits de haute intensité mais ils ont récemment repris plus de vigueur en se multipliant. Les rapports de forces entre puissances économiques ayant évolué,

les grands équilibres garantis par les institutions telles que l'ONU et l'OMC ont été mis en cause.

L'empire américain voit la puissance du dollar et son emprise industrielle affaiblie par les BRICS ce qui le conduit à une fuite en avant pour imposer cette loi des plus forts, avec récemment un impérialisme agressif affiché par Donald Trump et une poussée pour établir une internationale de l'extrême droite comme le dit si bien la CGT.

Le gouvernement de Trump s'attaque à la fois au droit international, à la démocratie et à la science, qui constituent trois éléments fondamentaux de la civilisation humaine. Dans cette attaque anti-science, il s'agit à la fois de soutenir des visées obscurantistes, contre des résultats et des institutions scientifiques, comme la théorie de l'évolution, les recherches sur le climat ou sur les inégalités, la NIH et l'OMS, l'aide aux coopérations. Il s'agit aussi d'essayer d'objectiver la science en investissant massivement dans l'IA pour tenter de maintenir leur domination par ce savoir mis en boîte. Face à ce recul civilisationnel, la mobilisation des scientifiques est spectaculaire.



Certes cette défense comprend la bataille pour les libertés académiques, les droits des travailleurs scientifiques, pour les moyens de recherche, pour les statuts et contre le précaire, mais aussi la défense du patrimoine scientifique, bien commun du savoir. Mais cela va au-delà.

Un nombre croissant de scientifiques et d'organisations réagissent pour un autre type de développement scientifique pour affronter le changement climatique et la préservation de notre biosphère, pour servir les enjeux de la faim, de la santé, du bien-être de la justice sociale, pour la coopération entre les peuples et l'instauration d'une société pacifique.

Ce qui est nouveau, c'est que les scientifiques se trouvent en première ligne de cette bataille anti-impérialiste pour la civilisation et qu'ils disposent des savoirs pour cela.

Nous connaissons aujourd'hui des organisations nationales et internationales comme *Standup for Science*, *Scientist Rebellion*, des appels massifs pour le climat, qui s'inscrivent dans des combats convergents et il faut rendre ces réseaux plus forts par leur coopération.

La FMTS a porté souvent seule parmi les ONG ces enjeux de la responsabilité sociale des scientifiques pendant de longues années et la CGT, son UGICT et votre syndicat ont permis de maintenir cette flamme. Nous agissons à l'opposé d'une utilisation de la science pour l'innovation

au service de la finance de la militarisation et de la privatisation alors qu'il nous faut affronter le changement climatique, l'épuisement des ressources, l'explosion des inégalités qui résultent de ces logiques économiques.

Je rappelle toutes les actions menées avec l'UNESCO en s'appuyant notamment sur l'apport de votre syndicat, pour la reconnaissance des droits des travailleurs scientifiques et du rôle de la science avec l'obtention de recommandations concernant la science et les chercheurs en 2017 ainsi que plus récemment sur la science ouverte en 2021.

Notre fédération comprend 22 organisations affiliées. Elle est développée sur les 4 continents, Européens, Asiatiques, Africains et Américains. Nous avons commencé à rajeunir et féminiser nos instances et nous avons renforcé notre expression numérique en externe par notre site web et en interne avec notre nuage et nos listes de diffusion. Notre direction est devenue plus internationale avec une coprésidence franco-espagnole, un secrétaire général marocain, un trésorier français, une responsable à la communication portugaise. Nous fonctionnons avec une réunion mensuelle en visio du Secrétariat international comprenant souvent Chinois, Argentins, Européens et Africains et nous faisons vivre des groupes de travail sur tous les sujets d'actualité : paix, désarmement, coopération, énergie, climat, conditions de la recherche et des chercheurs, règlements et statuts de

la FMTS, femmes scientifiques, recherche en Afrique et coopération, participation à l'activité de l'UNESCO. Tous nos débats sont ouverts à nos organisations affiliées et il suffit de nous contacter pour y participer.

Nous disposons d'un Conseil exécutif qui se réunit deux fois par an, dont une fois en présentiel. Nous nous sommes réunis il y a deux ans à Evora au Portugal, l'année dernière à Pékin et Huzhou en Chine et nous nous réunirons à Paris du 10 au 13 juin à Villejuif au CNRS en remerciant le SNTRS-CGT de son aide pour sa préparation.

Notre prochaine Assemblée générale aura lieu en Amérique latine en 2026 et nous devons y continuer la modernisation de notre organisation et de ses objectifs.

Je suis persuadé que la tenue de votre réunion amplifiera la mobilisation des travailleurs scientifiques pour un monde de bien-être viable.



La liberté académique dans le contexte des institutions d'enseignement supérieur au Portugal

La liberté académique est un principe fondamental des institutions d'enseignement supérieur, garantie de l'autonomie des enseignants, des chercheurs et des étudiants dans leur quête de connaissance, dans la transmission du savoir et dans l'expression d'idées sans crainte de censure ou de représailles. À la FENPROF, nous interprétons la liberté académique comme un droit collectif qui s'exerce dans un contexte social déterminé. Il est également essentiel de distinguer la liberté académique formelle, consacrée par la législation, de la liberté académique effective, dont la restriction est aujourd'hui une réalité croissante dans les institutions portugaises.

Au Portugal, la liberté académique est consacrée par la Constitution de

la République portugaise et par la Loi de Bases du Système Éducatif. La Loi sur l'Autonomie des Universités (Loi n.º 62/2007) établit que les institutions d'enseignement supérieur jouissent d'une autonomie scientifique, pédagogique, culturelle, administrative et financière, leur permettant de définir leurs statuts, d'élire leurs organes de gestion et d'établir leurs programmes d'enseignement et de recherche. Cette autonomie est considérée comme essentielle pour garantir un environnement académique propice au débat critique et à l'innovation scientifique.

Cependant, la liberté académique ne s'applique pas de manière abstraite. Elle s'exerce dans un contexte social, historique et économique réel et concret. Ce contexte est détermi-

nant pour mesurer l'étendue de la liberté académique. Par une ironie de l'histoire, ce droit fondamental a été inscrit dans la loi avant la révolution du 25 avril. Le même régime



qui réprimait brutalement toute liberté d'expression dans le monde académique durant les 48 ans de dictature a inscrit ce principe dans la Loi n. 95/73 du 25 juillet.

Les institutions d'enseignement supérieur au Portugal sont régies par une loi de 2007, le **Régime Juridique des Institutions d'Enseignement Supérieur**.

Ce régime, conçu en pleine période de reflux néolibéral, est totalement imprégné de la soi-disant « Nouvelle Gestion Publique », qui impose aux universités et aux centres de recherche une gestion entrepreneuriale orientée vers la création de valeur. Ce régime privilégie la marchandisation de l'enseignement supérieur et l'externalisation, voire la privatisation, de la recherche.

L'enseignement supérieur et la science se trouvent comprimés entre deux éléments fondamentaux. Premièrement, ils souffrent d'un sous-financement. Il y a 30 ans, les transferts

du gouvernement représentaient 95 % du budget des institutions.

Aujourd'hui, ils n'en représentent plus que 50 %. Autrement dit, les institutions sont contraintes de trouver des formes alternatives de financement, en facturant des frais de scolarité aux étudiants et en exerçant une pression constante sur les chercheurs pour obtenir des financements externes à travers des projets. Deuxièmement, on observe la création de **Fondations** et d'autres formes juridiques utilisées par les institutions pour contourner le cadre des droits sociaux et du travail acquis dans la fonction publique. Dans ces institutions où s'applique le droit privé, les contrats sont de nature privée et la précarité touche particulièrement les enseignants et les chercheurs.

Aujourd'hui, au Portugal, la majorité des institutions ont professionnalisé la gestion en la plaçant au-dessus de tout le reste. Les enseignants et les chercheurs, loin de pouvoir se

considérer libres dans l'exercice de leur liberté académique, sont soumis à la dictature bibliométrique.

Leur fonction principale consiste à obtenir des financements à travers des projets de recherche. Ces sources de financement sont compétitives et exigent des CV garnis avec une quantité illimitée d'articles et de citations. La quantité prime sur la qualité. Les agendas de recherche s'alignent sur les appels à projets disponibles.

C'est dans ce contexte que la FENPROF manifeste une inquiétude croissante face aux limitations imposées à la liberté académique au Portugal. Pour nous, la défense de la liberté académique est indissociable de la lutte contre la précarité, de la défense des droits sociaux et du travail, ainsi que d'une plus grande participation démocratique au sein des institutions.

Miguel Viegas
(FENPROF)
Aveiro, Mars 2025



Communiqué de presse : On ne fera pas taire la CGT et sa secrétaire générale !

La CGT apprend avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Mme Sophie Binet, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association « Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance », présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos.

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier dernier, lorsqu'elle fut interrogée sur le « chantage à l'emploi » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « pour alerter sur la fiscalité et les réglementations » et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! ». Certains affirmant même « Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison. »

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ».

Il va sans dire que cette déclaration était une image,

reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

La CGT dénonce avec force cette énième procédure-bâillon de la part d'un lobby patronal, financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque d'un degré inédit puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes organisations syndicales du pays. Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales. Cette tentative manifeste de judiciariser la critique sociale et de détourner le débat public illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbys patronaux au service des plus riches pour faire taire les voix qui dérangent. La CGT rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à

un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail.

Au-delà de cette affaire, la CGT alerte sur une tendance inquiétante : c'est la 5e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral de la CGT en 2 ans. Sur le terrain, des centaines de militants et militantes font face à une répression de plus en plus décomplexée sur leurs lieux de travail et dans leurs pratiques syndicales.

Cette stratégie d'intimidation vise à réduire au silence toutes celles et ceux qui défendent l'intérêt général et les travailleurs et travailleuses.

La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner ni détourner de son mandat : défendre les droits collectifs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale. Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

Montreuil, le 2 décembre 2025



Note aux organisations sur les libertés syndicales

La violence n'est pas le fait des travailleurs et travailleuses.

Depuis plusieurs mois les atteintes aux libertés syndicales et la répression se développent. Nombre de camarades sont traînés devant la justice et/ou sous le coup de sanctions disciplinaires dans leurs entreprises et établissements. Partout en France, les militant.es et dirigeant.es des organisations de la CGT qui défendent leur outil de travail, leurs emplois, les salaires, leurs droits et le progrès social sont réprimé.es par des procédures disciplinaires, et par la répression policière ou judiciaire. Le pouvoir, le gouvernement et le patronat tentent de museler par la peur et la force pour défendre un système qui ne sert que les intérêts du capital.

Les membres du BC et du CCN ne sont pas épargnés : des plaintes pour diffamation ont été déposées contre Sophie Binet, notre Secrétaire Générale par Sophie de Menthon suite aux propos sur Bernard Arnaud, et contre Gérard Ré par l'Entreprise Sépur dans le cadre d'un conflit de travailleurs sans papiers. Une procédure juridique a été lancée contre Myriam Lebkiri dans le cadre du conflit des retraites. Sébastien Menesplier et Céline Verzeletti, ex-membres du bureau confédéral, sont aussi sous le coup de procédures juridiques.

Le 2 décembre, un rassemblement est organisé devant la Cour d'appel à Douai en soutien à Jean Paul Delescaut, Secrétaire Général de l'UD CGT 59, qui fait appel de sa condamnation à de la prison avec sursis pour apologie du terrorisme. Le même jour, deux des camarades de Cordemais déjà victimes de procédures disciplinaires dans leurs entreprises, sont poursuivis en correctionnelle. Un rassemblement est organisé à 13h00 devant le tribunal de Nantes.

Le 3 décembre, un appel à rassemblement est également organisé dès 12h00 au Tribunal de Poitiers pour soutenir David Bodin, Secrétaire Général de l'UD 76, condamné à 500 € d'amende et 5 ans d'interdiction de port d'arme pour organisation de manifestation interdite.

Dans les territoires et professions, les cas de répressions et discriminations syndicales sont plus nombreux encore et des modalités de soutien s'organisent au plus près des camarades concerné.es avec leurs syndicats et structures de proximité.

Cette volonté politique de criminaliser l'action syndicale du patronat et du gouvernement n'est pas seu-

lement une tactique institutionnelle pour barrer la route aux revendications des travailleurs et travailleuses. Cet acharnement vise à museler celles et ceux qui luttent et se battent pour gagner du progrès social et porter atteinte aux organisations progressistes qui les défendent.

C'est pourquoi, le CCN de novembre a décidé d'appeler à organiser des initiatives dès lors qu'un.e camarade est attaqué.e et également de créer les conditions d'une initiative ou journée de mobilisation courant janvier. Dans le cadre de la préparation de ce temps fort, nous invitons toutes les organisations de la CGT à nous faire remonter les situations d'atteintes aux libertés syndicales et cas de répression, atteintes sur les locaux syndicaux...

Nous vous rappelons également la mise en place d'un dispositif d'urgence répression syndicale (DURS) pour garantir une réponse immédiate et coordonnée en cas de garde à vue, convocation, sanction disciplinaire, licenciement, attaque en diffamation ou toute autre atteinte aux libertés syndicales et éviter l'isolement des militant.es et permettre une prise en charge cohérente et rapide par la Confédération, les UD et les FD.

Elles et ils ont représenté le SNTRS-CGT au 29^e congrès de l'UFSE-CGT

Délégation du SNTRS-CGT





Hors des frontières de la France
Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Union européenne

«Si vis pacem...»

La feuille de route 2030 de la Commission a été présentée le 16 octobre. Elle projette un plan de dépenses de 6,8 trillions pour s'équiper contre la « menace russe ». On investit ainsi sur des avions de combat sans humains, le « drone wall » et autres technologies militaires de haut vol, comme le demande l'OTAN. Renonçant à sa mission fondatrice d'Europe de la paix, l'Union européenne (UE) devient un sous-traitant de l'Alliance atlantique.

Mais comme la défense est une compétence des États-membres, ce sont les budgets nationaux qui trinqueront. La proposition est de redéployer le « plan de relance 2030 », c'est-à-dire des subventions destinées aux projets de développement économique et aux infrastructures.

Moins d'investissements améliorant la vie quotidienne des citoyens, mais plus de « recherche duale », comme on appelle pudiquement l'utilisation de la science civile à des fins militaires, sous prétexte que certains domaines sont de nature à « servir deux maîtres ».

Une dépêche AEF du 30 septembre nous apprend qu'en juillet 2025 la Commission a « supprimé pour ce 10^e PCRI (Programme-cadre de recherche et d'innovation) la « clause civile » qui limitait le financement de la recherche de l'UE à des fins non militaires », sous prétexte d'augmenter la « compétitivité » européenne et de « coopérer avec des pays tiers » élargissant ainsi l'espace européen de l'innovation. Une autre dépêche du 21 octobre mentionne la proposition de la présidence danoise de financer dans Horizon Europe des projets à destination militaire, puisque la plupart des technologies modernes sont « duales ».

La Commission pense à l'IA, aux technologies mobiles et à la robotique. La présidence danoise souligne les prétendus « besoins futurs de l'Europe en termes d'innovation » pour entériner sa décision de réorienter la recherche vers le militaire. Cela rend l'UE sous-traitante de l'OTAN qui se servira des résultats de la recherche pour faire fabriquer des armes.

Les États membres de l'UE sont tétanisés par la « menace » d'une guerre

imminente que la Russie déclencherait contre eux et qu'il faut prévenir grâce à la « dissuasion ». Ils n'opposent qu'une faible résistance à l'enrôlement de la science. Ils disent juste que les projets à caractère dual doivent être financés par le fonds européen de compétitivité et non par le budget de la recherche. Seules quelques voix minoritaires soulignent le risque de la nouvelle orientation pour la liberté de la recherche.

En France, l'INRIA travaille sur des domaines à caractère dual, puisque presque tout le secteur numérique entre dans cette catégorie.

Les collègues sont inquiets. La guerre « dématérialisée » rend les victimes invisibles et risque à terme de désorienter les citoyens qui auront l'impression d'une guerre sans pertes humaines. Et les scientifiques ?

Pourrons-nous accepter de travailler demain pour des « guerres indolores » et abandonner ainsi l'idée d'une connaissance scientifique bien commun de l'humanité ?

Afrique du Sud



Bon anniversaire, COSATU!

Le 4 décembre 2025, la COSATU (Congress of South African Trade Unions), qui compte parmi ses membres la SADTU (South African Democratic Teachers Union), membre

de l'Internationale de l'éducation comme la FERC, fête ses 40 ans. La plus grande fédération syndicale d'Afrique du Sud (1,5 millions d'adhérents) a été fondée le 1er décembre 1985. La COSATU tient à marquer cette date à partir de laquelle elle a poursuivi sans cesse ses combats « pour démanteler l'apartheid » (sa raison d'être à l'époque), « sécuriser le salaire minimum national et défendre avec vigueur les droits de la classe travailleuse sud-africaine ». Leur point culminant sera un grand meeting organisé le 6 décembre au Dobsonville Stadium de Soweto, où il sera question d'honorer le passé et de faire face aux défis d'aujourd'hui.

L'un des objectifs de la COSATU aujourd'hui, comme l'explique sa présidente, Zingiswa Losi, est de « bâtir

un futur où aucun travailleur ne sera laissé pour compte ». Cela demande une campagne de syndicalisation intense dans un pays où le monde du travail reste fragmenté et malmené, la pauvreté est très importante et les inégalités sociales ne se sont toujours pas estompées tant d'années après la fin de l'apartheid.

La COSATU en est consciente. Elle mise sur la force de l'action collective qui émane de la mémoire vivante des « sacrifices de celles et ceux qui ont combattu pour la dignité, l'équité et la liberté ».

La présidente, dans la vidéo qui appelle au meeting du 6 décembre, rappelle l'antécédent historique qui a forgé la conscience de la classe travailleuse sud-africaine faisant face à



un double défi : lutter contre le patronat et contre l'apartheid. Cela a commencé avec les « grèves de Durban », menées en 1973 par près de 60.000 travailleuses et travailleurs, qui ont impacté quelques 100 entreprises. Les grévistes étaient noirs, comme la majorité des personnes travaillant à l'époque dans le secteur privé. Mais la grève était illégale : il était interdit de faire grève en Afrique du Sud sous apartheid. C'est cet acte de désobéissance civile qui a ouvert la voie à la fondation de l'ancêtre de la COSATU, la *Federation of South African Trade Unions*.

La COSATU veut arriver à 2 millions de membres. Sa dynamique et combative présidente reconnaît la difficulté à atteindre cet objectif : 70% des travailleurs du pays ne sont pas syndiqués. C'est pourquoi, à la mode sud-africaine festive et joyeuse, les syndicalistes organisent des événements grand public pour promouvoir le meeting des 40 ans.

L'appel à rejoindre la COSATU n'oublie pas ses racines historiques, dont de grandes militantes de la classe travailleurs anti-apartheid comme Elizabeth « Nana » Abrahams, née au Cap en 1925, travaillant dans les usines de conserves, qui s'est battue dès son plus jeune âge comme syndicaliste dans des conditions qui la mettaient souvent en danger, elle, femme noire et militante sous le régime de l'apartheid.

Longue vie à la COSATU et en route pour de nouveaux combats et de nouvelles victoires.



La CONADU, notre fédération syndicale partenaire argentine, publie le 26 novembre un communiqué pour signifier son refus de la militarisation de la défense qui a désormais à sa tête un général des armées en activité. C'est la première fois depuis 1983 que « le principe démocratique de la direction civile des forces armées, pilier essentiel pour garantir le "jamais plus" et éviter leur politisation » n'est pas respecté. Cette rupture, qui acte la prévalence du militaire sur le politique, fait partie de la politique générale du gouvernement Milei qui « soutient les discours négationnistes » concernant les crimes de « lèse-humanité » commis pendant la dictature. Relativiser le « terrorisme d'État » qui avait lieu pendant la dictature, qui plus est le faire dans des réunions internationales, est une méthode de ce gouvernement d'extrême-droite pour effacer la mémoire que la CONADU, souvent associée aux organisations des victimes comme les célèbres « grands-mères de la place de mai » entretient par tous les moyens, notamment en organisation des formations à destination des jeunes.



Le général-ministre de la défense n'a

jamais dénoncé les crimes commis entre 1976 et 1983. Selon la CONADU, son père y était même impliqué. D'où le signal d'alarme tiré par nos collègues argentins. « Les forces armées doivent rester au service de la nation, subordonnées au pouvoir civil, hors des controverses politiques ». La CONADU rappelle la mémoire douloureuse d'une dictature militaire que Milei fait tout pour effacer. Elle se lève pour l'université publique et contre le militarisme. Son communiqué se termine avec ces mots : « Mémoire, vérité et justice. Jamais plus ». Il réaffirme, comme à chacune de ses expressions publiques : *#SomosLaUniversidadPública*.

Cela nous rappelle la récente situation en France. Le chef d'état-major des armées est allé expliquer aux maires qu'on doit « accepter l'idée de perdre nos enfants » dans la guerre qui allait soi-disant commencer en Europe incessamment sous peu ! Quand tous les budgets baissent (ne parlons pas du « trou » du CNRS qui s'est multiplié par 10 en un an...), celui de la guerre perpétuelle est le seul à augmenter dangereusement.



La NTEU (*National Tertiary Education Union*), notre syndicat partenaire australien, est fier d'annoncer en cette fin du mois de novembre une importante victoire remportée contre l'Université Monash. Après des mois de mobilisation où le syndicat a apporté des preuves de ce « vol de salaire » qui frappe en priorité les précaires (sur lesquels reposent les universités australiennes, les titulaires étant peu nombreux dans ce système), Monash doit payer rétroactivement plus de 10 millions de \$ australiens (5,5 millions d'€). La NTEU a négocié pendant 10 jours. Elle a en parallèle mené une campagne nationale contre le « vol de salaire » qui est une habitude des employeurs universitaires. Elle a intenté une action en justice contre Monash et l'a gagnée, non sans mal. Car Mo-

nash a combattu le syndicat pied à pied, en essayant même frauduleusement à changer son propre accord d'entreprise pour se soustraire à ses obligations de payer ses salariés. « Cette victoire historique révèle la vérité sur les universités australiennes : un vol systématique de salaires qui est consubstantiel de leur *business model*. Maintenant, ça s'arrête », déclare Sarah Roberts, vice-présidente du syndicat.



La NTEU dédie cette victoire à « tout académique précaire qui a ressenti les conséquences dévastatrices du vol de salaire ». De plus, Monash est obligée de verser au syndicat 450.000\$ australiens (254.000€) de dommages et intérêts. Cet argent sera réinvesti pour renforcer la capacité d'agir contre ces voleurs qui spolient sans vergogne leur personnel et s'enrichissent aux dépens de son labeur.



S'adapter aux attaques conte la science pour continuer à travailler ?

Un dossier des chercheurs et enseignants-chercheurs en journalisme numérique, publié dans la revue de référence de la discipline, relate une enquête après des collègues états-uniens qui, pour diverses raisons, ne songent pas à partir mais doivent trouver des « parades » pour continuer à travailler. Le dossier contient également une enquête sur les liber-

tés académiques dans le monde en 2024-2025, où l'on apprend que, pour la première fois depuis 20 ans, les pays à gouvernement autocratique sont plus nombreux (91) que ceux au gouvernement démocratique (88). Un état général de la liberté académique est dressé, accompagné de réflexions de défense du journalisme en milieu académique et dans la société.

Nous lisons dans « *Materia* », la lettre sciences de *El País*, que des scientifiques de 11 pays dénoncent le fait que les États-Unis, prétendument « modèle » de démocratie et champion de la « liberté », devient un régime dictatorial et hostile à la science. Mais certains, surtout des jeunes collègues, ont refusé de signer cette lettre, malgré leur accord. C'est la preuve concrète de la peur qui règne dans cette « grande démocratie » façon Trump.

La Cour suprême approuve l'annulation des crédits fédéraux pour des recherches médicales

Les NIH (*National Institutes of Health*) financent des recherches dans les domaines médical et paramédical concernant plusieurs maladies ou handicaps, des médicaments, des questions liant société et santé comme l'hostilité à certains vaccins, et même les politiques dites « de diversité, équité et inclusion » sur la santé de groupes particuliers comme les femmes ou les minorités « raciales ». Sous prétexte qu'il favorise « l'idéologie du genre » ou traite des sujets qui ne méritent pas de recevoir des crédits, 780 millions de \$ ont été supprimés par le gouvernement, qui a également publié un nouveau « guide » de sa politique de recherche.

Suite à l'annulation des crédits, des centaines de chercheurs ont été mis à pied ou carrément licenciés : la faculté de médecine de l'Université du Massachusetts a par exemple supprimé 209 postes et réduit le nombre de places d'étudiants de 3^e cycle de 70 à seulement 10 pour cette rentrée. C'est pourquoi 16 états, un syndicat, plusieurs chercheurs individuels et des groupes de défense de la science ont fait un recours à la Cour suprême. Selon eux, les recherches concernant la politique DEI (diversité, équité, inclusion) ne servent pas du tout à discriminer, au contraire même ; l'annulation des crédits sera dévastatrice pour des recherches menées depuis de longues années qui n'arriveront pas à terme ; des médicaments qui sauvent des vies ne seront jamais mis sur le marché

faute d'essais cliniques ; des hôpitaux et cliniques fermeront ; des cobayes seront euthanasiées etc. etc.



L'embarras des juges est manifeste : la décision d'approuver l'annulation des crédits a été prise avec 5 voix pour et 4 contre. Mais les juges de la Cour suprême sont nommés à vie et l'administration Trump y a bien placé les siens, notamment les réactionnaires Amy Conley Barrett et Brett M. Kavanaugh. Au lieu de donner raison aux requérants qui arguaient du caractère « arbitraire et capricieux » de l'annulation des crédits, la Cour prétend que l'administration a bien le droit d'avoir une politique de recherche et que les personnes lésées peuvent continuer leurs combats judiciaires auprès d'autres tribunaux. Dans un pays où tout est judiciairisé, il est certain que les recours continueront mais pas certain que la liberté de recherche sera rétablie de sorte que les programmes retrouvent leur financement et les collègues licenciés leur travail.



52 ans après le soulèvement de l'École Polytechnique d'Athènes

Les temps changent mais le message reste. Le 17 novembre 1973, les étudiants de la prestigieuse École Polytechnique d'Athènes (qui, contrairement à son équivalent français, est une École civile), se sont soulevés contre la junte des colonels impo-

sée à la Grèce par la CIA, la droite et l'extrême-droite locales depuis le 21 avril 1967. Le soulèvement fut historique et a entraîné un soutien populaire inattendu en ces temps sombres de persécutions. La radio libre créée pour l'occasion était écoutée dans Athènes et sa région : « ici l'École Polytechnique, ici l'École Polytechnique. C'est la station des étudiants libres et en lutte qui vous parle, la station des Grecs libres et en lutte ».



À cette époque, le Prytane et le Sénat académique avaient démissionné en bloc en soutien à leurs étudiants et refusé d'être complices de l'invasion policière qui se préparait.

Aujourd'hui, le Prytane de l'École appelle la police à entrer dans l'enceinte de l'établissement et à arrêter des étudiants qui avaient symboliquement occupé les lieux en soutien à un mouvement de grève nationale. Il traîne les étudiants devant le conseil disciplinaire pour « avoir perturbé le fonctionnement » de l'École. Les enseignants sont aujourd'hui, comme à l'époque, solidaires de leurs étudiants.

Le Journal des rédacteurs qui relate les faits souligne : « l'anniversaire du soulèvement de l'École Polytechnique agit comme un miroir : ce qu'ont gagné les milliers d'étudiants et de travailleurs en 1973 est mis en regard de ce qui est perdu aujourd'hui, de ce qui est en recul ou est redéfini, mais aussi de ce qui tient debout, tel un phare de résistance et d'espoir ».

Le festival de Philippes n'a pas eu de mécène complice

En Grèce, comme en France, pendant l'été il y a les festivals. Le plus célèbre est celui d'Épidaure qui se déroule dans le cadre magique du théâtre antique. Athènes a le sien, à l'Odéon Hérodote Atticus, monument de l'époque romaine. Et Philippes, près de Kavala, en Macédoine, est le lieu du deuxième plus ancien festival du pays après Épidaure. Un événement culturel de première importance pour la Grèce du Nord et le pays entier, et qui rayonne à l'international. Il se déroule dans le théâtre antique depuis 1957.

Tous les festivals ont des mécènes. Philippes en a les siens. Mais cet été 2025 un mécène est indésirable.

Suite à des protestations de 18 des plus importants syndicats des artistes et du BDS Grèce contre l'entreprise *Energean*, l'un des grands mécènes du festival, la direction a décidé que « le prestige, l'autonomie et les valeurs » de cette institution culturelle avaient la priorité sur l'argent. Le contrat avec le mécène a été rompu. Le festival a cherché ailleurs des ressources financières qui ne le compromettent pas. Car *Energean* est suspecté de blanchiment d'argent provenant des colonies israéliennes et, selon les éléments rassemblés par les syndicats, a une réputation de *art washing* : elle collabore étroitement avec Elbit Systems Ltd, grande entreprise israélienne spécialisée dans la technologie militaire, les munitions et les logiciels de surveillance ; elle a comme principal client *Israel Electric Company* qui fournit l'électricité aux colonies ; enfin, elle a comme actionnaires (à la hauteur de 40%) des fonds d'investissement et des banques israéliennes qui subventionnent des travaux publics dans les territoires occupés.



La direction a dit ne pas être convaincue que ces accusations étaient totalement fondées, mais a considéré qu'un tel festival se devait d'être exemplaire. Le moindre soupçon pourrait ternir sa réputation. Elle a envoyé une lettre aux syndicats : « les lumières de la publicité doivent se tourner exclusivement sur l'œuvre artistique et les personnes qui lui permettent d'avoir lieu. C'est pourquoi, malgré les difficultés qui découlent de cette décision, nous pensons qu'il est de notre devoir de préserver le caractère et la liberté d'expression de l'institution ».

Grève générale le mardi 14 octobre 2025

Opposés à une loi « travaillicide » dans le sens qu'elle tue les travailleuses et travailleurs (et par conséquent le travail) instaurant les... 13 heures de travail, régression majeure aujourd'hui où l'on réfléchit plutôt à la réduction du temps de travail, tous

les syndicats grecs du public et du privé ont appelé à la grève le 14 octobre. C'était une véritable réussite.



Le prétexte pour promouvoir les 13h/jour comme temps légal de travail est, selon la ministre du travail grecque (qui, dans un précédent gouvernement, était chargée de l'Éducation nationale faisant l'unanimité contre elle...) que « les travailleurs veulent travailler plus, réclament une augmentation du temps de travail ».

On s'est bien moqué d'elle au Parlement. Son projet de loi est intitulé « travail juste ». Il aurait dû s'appeler « travail bon marché pour les plus nombreux, tolérance de l'arbitraire, insécurité effective », selon des députés de l'opposition. « Les travailleurs sont bêtes : au lieu d'exprimer leur joie, ils font grève », ironise l'un des chefs de l'opposition. La ministre a poursuivi sa propagande concernant les prétendues demandes des travailleurs pour « plus d'heures de travail », qui ne sont pas « le fruit de son imagination ».

Malgré le vote de la loi (la droite qui vire dangereusement vers l'extrême est majoritaire au Parlement), tous les jours des secteurs professionnels se mobilisent en Grèce. Et si les travailleurs envoient quelque chose à la ministre, c'est leur dégoût de les faire trimer 13 heures par jour, au bon vouloir des employeurs qui augmenteront ainsi leurs profits.

Israël / Palestine

L'archéologie au service de la colonisation

Il est connu de longue date qu'en Palestine occupée le patrimoine archéologique est détourné pour servir la colonisation et l'annexion des territoires. De plus en plus de sites sont

classés « patrimoine » par le ministère israélien chargé d'entretenir et valoriser les vestiges du passé. La recherche archéologique vient d'obtenir une nouvelle augmentation de son budget déjà important. De nouveaux sites sont ouverts aux fouilles « participatives », où ce sont les colons qui aident les archéologues et, de ce fait, s'approprient le territoire. Ce n'est plus la Cisjordanie qui est fouillée, mais la « Judée et Samarie ». L'objectif n'est pas de mettre au jour n'importe quels vestiges, mais seulement ceux utilisables à des fins de propagande « biblique ». Les autres vestiges de ce territoire à la mémoire si riche et si variée, ceux des musulmans ou des chrétiens, n'existent pas pour le ministère et les fouilleurs israéliens.



Ce déni et détournement de la science est dénoncé tant du côté palestinien, par des collègues de l'Université Birzeit et An-Najah, que du côté des scientifiques israéliens qui refusent l'enrôlement de leur discipline, comme l'association Emek Shaveh, qui suit depuis des années l'utilisation de l'archéologie à des fins politiques, c'est-à-dire pour consolider les projets de spoliation des Palestiniens. Ces archéologues tentent d'informer la communauté scientifique et le public même au-delà d'Israël de l'instrumentalisation nationaliste de la narration biblique qui exclut toutes les autres histoires et nie le lien des Palestiniens avec cette terre.

Une lettre ouverte d'Emek Shaveh dénonçant la destruction de Gaza et de la Cisjordanie a été publiée le 19 septembre.

Un écrivain israélien s'excuse...

L'écrivain israélien-états-unien Peter Beinart, défenseur des droits des Pa-

lestiniens depuis longtemps, a reconnu son tort. Il a « franchi la ligne » pour aller parler à l'Université de Tel-Aviv où il avait été invité. Ses amis intellectuels palestiniens, ainsi que BDS international, ont vivement protesté. Beinart a reconnu qu'il n'aurait jamais dû accepter cette invitation, même si au départ son idée était de se saisir de l'occasion pour parler de la Palestine devant un auditoire israélien. « J'ai laissé mon désir de participer à ce débat outrepasser ma solidarité envers les Palestiniens qui, faisant face au nettoyage ethnique, à l'apartheid et au génocide, ont demandé au monde de boycotter les institutions israéliennes complices de leur oppression. En allant parler à l'Université de Tel-Aviv, j'ai commis une faute grave ».

Dans les commentaires qui suivent l'article de *Haaretz* dédié à l'événement, certains nuancent la culpabilité de l'écrivain : « aller à Tel-Aviv parler aux Israéliens de l'apartheid, du génocide et de la suprématie juive n'est pas la même chose que de participer à un colloque médical ou donner un concert. Ces derniers normalisent les crimes ». D'autres critiquent Beinart car « il aurait eu d'autres occasions de parler aux Israéliens sans aller à l'Université de Tel-Aviv. L'État sioniste utilisera Beinart pour sa propagande ». Un autre enfin, cynique, demande : « depuis quand a-t-on des juifs israéliens qui sont réceptifs à n'importe quel message critique ? C'est ça que Beinart aurait dû prendre en compte ».

... et une autre écrivaine essuie des menaces

Tamar Raphael, écrivaine israélienne qui vit depuis longtemps à Berlin, a été invitée à la foire du livre de Francfort, la plus grande du monde. Sa participation était financée par le ministère de la culture israélien. Malgré cela, Raphael, ardente défenseuse des droits des Palestiniens, s'est présentée portant un pin's avec le drapeau palestinien et a clairement dénoncé le génocide perpétré par Israël à Gaza.

Un article de *Haaretz* a relaté les faits. Tout de suite après, Tamar Raphael a été la cible de menaces de viol et de mort sur les réseaux sociaux. Les menaces venaient aussi de figures de l'extrême-droite israélienne dans le monde culturel, comme un rappeur connu qui officie sur une chaîne de télévision marquée à l'extrême-droite et soutenant Netanyahu.

Heureusement, l'écrivaine a reçu beaucoup de soutiens. Parmi eux, Ayman Odeh, député du Hadash (par-

ti arabe israélien) à la Knesset qui a lui-même eu de nombreux ennuis à cause de son soutien aux Palestiniens. Samedi dernier, Raphael a justifié sa participation à cette foire en affirmant qu'elle est une Israélienne qui s'oppose à la politique de son pays, qui appelle un génocide par son nom et réclame la reconnaissance de l'État palestinien. Elle est dégoûtée des menaces qui « reflètent le courant dominant en Israël en ce moment », mais n'a aucune intention de se taire.

Tamar Raphael ne vit pas en Israël, même si elle écrit toujours en hébreu. Elle a le luxe de ne pas être atteinte par les menaces, et peut supporter la contradiction d'aller défendre la Palestine et dénoncer le génocide tout en étant financée par le régime génocidaire. Son cas est différent de Peter Beinart, car elle a participé à un événement du pays où elle vit et non de celui dont elle a la citoyenneté. C'est pourquoi elle n'a pas été critiquée par le BDS.



D'ici juillet 2026, des milliers de chercheuses et chercheurs précaires, surtout des post-docs, seront licenciés faute d'argent pour les payer. Leur rémunération dépend des programmes de soutien à l'économie mis en place à l'heure COVID, qui vont bientôt arriver à échéance. Seul un infime pourcentage de ces postes sont financés par les budgets récurrents des établissements : 85% seront supprimés si rien n'est fait.

L'Associazione dei dottorati italiani (ADI) a présenté au Sénat début juillet 2025 sa 13e enquête annuelle qui a obtenu 2888 réponses entre avril et août 2024. Elle renforce l'idée que la précarité des jeunes dans la recherche italienne est une question systémique, en grande partie maintenue en place par les universités elles-mêmes car elle leur permet de fonctionner à moindre frais.

Bien sûr le gouvernement Meloni ne fait rien pour améliorer les conditions du personnel de l'ESR. Mais les relations top-down et le poids de la hiérarchie n'ont pas surgi avec Meloni : le système est solidement ancré et permet l'exploitation des jeunes. D'où la tendance à fuir le pays sans retour. On le constate en France, en voyant le nombre de collègues d'Italie qui se présentent aux concours du CNRS et les réussissent, vu leur bon niveau scientifique.

UNIVERSITÀ. RICERCA. AFAM

PROPOSTE DI EMENDAMENTO
ALLA LEGGE DI BILANCIO 2026



✦ Piano straordinario di **reclutamento** dei ricercatori, **sblocco del turn over** e stabilizzazione dei **precari AFAM**



LEGGE DI BILANCIO 2026 | LE NOSTRE PROPOSTE

Les travailleurs de Leonardo refusent la complicité

À l'appel de la Fiom-CGIL (la fédération de la métallurgie de la CGIL), les travailleurs de l'entreprise Leonardo, spécialisée dans l'aéronautique et plus connue pour son autre spécialité, l'équipement militaire, ont dit non. Ils refusent d'être complices du génocide de Gaza. Leur pétition intitulée « pas en mon nom, pas avec mon travail », a eu un grand succès.



Leonardo occupe le 13^e rang mondial des producteurs d'armement. Mais Leonardo est aussi une entreprise où l'État italien détient près de 30% des parts, se trouvant ainsi en position d'actionnaire principal. On n'attend pas que le gouvernement Meloni écoute les travailleurs et fasse quelque chose pour arrêter la complicité. La politique officielle italienne est en phase avec celle de l'UE, alignée aux visées bellicistes de l'OTAN. La complicité de l'UE avec Israël est bien connue. Les ventes d'armes rapportent de juteux profits.

Les travailleurs de Leonardo à Grottaglie, dans les Pouilles, à l'instar des dockers français, se sont retrouvés devant une question de

conscience : comment peut-on être solidaire avec les Palestiniens sous les bombes et continuer à travailler tout en sachant que c'est son outil de travail qui produit ces bombes ? Leonardo, qui emploie 1200 personnes, peut très bien réorienter sa production, compte tenu de sa spécialisation dans l'aéronautique civile. Le secrétaire de la Fiom-CGIL locale, cité par *L'Humanité* du 12.11.2025, le souligne : « nous proposons de réinvestir dans le secteur civil car les prospections prévoient un milliard de passagers en plus ». Leonardo, au contraire, s'est lancé dans un trust avec l'allemand Rheinmetall pour fabriquer des véhicules de combat (21 véhicules pour l'armée italienne), après avoir racheté Iveco Defense en juillet dernier.

L'initiative de ces travailleurs relie engagement international, lutte pour le désarmement et revendications syndicales qui vont au-delà de la préservation de l'emploi, touchant le contenu de la production et l'utilisation de ce qu'on produit. La CGIL, comme la CGT en France, revendique de nouveaux droits pour les salariés. Ceux qui produisent doivent avoir leur mot à dire sur la stratégie de leur entreprise. Les Leonardo sont en droit d'exiger la fin de la complicité avec le génocide à Gaza et en général avec les guerres où les armes qui sortent de leur usine servent à semer la mort.

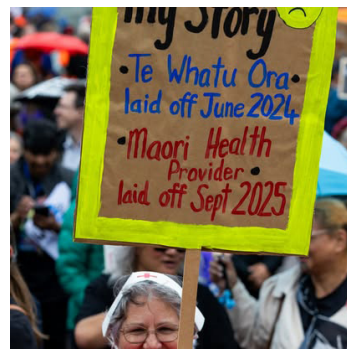
Nouvelle Zélande



Méga-grève le 23 octobre

Dans un communiqué du 14 octobre, la TEU (*Tertiary Education Union*), notre syndicat partenaire néozélandais, a appelé ses membres à participer massivement à la grève de l'ensemble du secteur de la santé, qui allait mobiliser quelques 100 000 travailleurs. Cette grève était la plus grande depuis 40 ans et concernait les infirmiers et infirmières, les sage-femmes, les médecins, les dentistes, tout le personnel soignant ainsi que les enseignants dans les écoles de santé publique. Des manifestations,

dont la TEU a relayé la carte sur son site internet, ont été organisées dans chaque recoin du pays. Le secteur était exaspéré par les « offres de misère » du gouvernement lors des négociations collectives.



Même si le secteur de l'ESR était peu concerné, la secrétaire nationale de la TEU a déclaré qu'il était « important de montrer notre soutien et notre solidarité envers des travailleurs comme nous qui mènent des combats semblables aux nôtres face à ce gouvernement ».

Depuis les années '70, le pays n'avait pas vu une grève aussi massive. C'était un message puissant au gouvernement qui veut détruire les services publics. C'était aussi l'occasion pour les travailleurs néozélandais et leurs syndicats de mesurer l'ampleur de la solidarité internationale avec leur juste combat. Les messages de solidarité sont arrivés nombreux du monde entier. « Quand les travailleurs se lèvent, ça nous élève tous », conclut le syndicat.

Mobilisation du 28 octobre pour les droits des travailleurs

Le *New Zealand Council of Trade Unions* (NZCTU) annonce sur son site internet « Together » la journée nationale de solidarité du 28 octobre, où, chaque année, les syndicats et les organisations des peuples autochtones se mobilisent pour réaffirmer les droits de tous les travailleurs, quelle que soit leur appartenance.

Le 28 octobre n'a pas été choisi au hasard comme journée de convergence des luttes. C'est le jour anniversaire de la signature de la déclaration d'indépendance des Tribus Unies de Nouvelle-Zélande en 1835 et celui des premières manifestations de la Journée du Travail après la conquête de la journée de 8 heures en 1890. Aujourd'hui, il est important que syndicats et peuples autochtones se mobilisent ensemble contre le gouvernement qui les attaque tous les deux et bafoue le traité de 1835 en effaçant ses clauses de la législation et en dé-

mantelant les droits des travailleurs. Ce sont en priorité les travailleurs Maori et leurs communautés qui subissent les conséquences de cette politique dont les conséquences affecteront des générations entières.

together*

« Tous ensemble, nous ne faisons pas que résister, nous créons un futur pour tous, un futur qui unit nos communautés », conclut le communiqué du NZCTU.

Les « journées du travail gratuit » en Nouvelle-Zélande

La NZCTU et d'autres organisations dressent chaque année le « calendrier du travail gratuit ». Ce calendrier ne concerne pas seulement les femmes, et pas seulement les femmes blanches. Plusieurs groupes ethniques sont aussi pris en compte : on parle de fracture de genre et d'appartenance ethnique. L'inégalité salariale vole des semaines de revenu aux familles, surtout sous le gouvernement néolibéral qui a supprimé un instrument dont les syndicats sont fiers car il est conquis par la lutte : la mesure de l'équité salariale.



Les dates du travail gratuit 2025 sont :

- Femmes Pacifica depuis le 9 octobre
- Hommes Pacifica depuis le 15 octobre
- Femmes Maori depuis le 18 octobre
- Femmes asiatiques depuis le 25 octobre
- Hommes Maori depuis le 3 novembre
- Femmes néozélandaises de type européen depuis le 25 novembre
- Femmes du Moyen-Orient, de

l'Amérique latine et d'Afrique depuis le 30 novembre.

Les femmes sont les plus défavorisées, combinant les inconvénients du genre et de l'origine ethnique. Pour les hommes, seule l'appartenance ethnique est un élément de discrimination. Les syndicats ont encore beaucoup de travail pour faire tomber ces injustices.

Palestine



À Gaza, l'université sous les bombes

Lina Ghassan Abu Zayed, écrivaine et diplômée d'optométrie de la Faculté de médecine et des sciences de santé, témoigne dans *Il Manifesto* du 7 octobre 2025 des conditions d'étude dans les universités de Gaza et en général dans tous les niveaux d'éducation. Quand les élèves de l'école primaire et secondaire utilisent comme cahiers des bouts de cartons provenant des colis d'aide humanitaire (quand ils les trouvent), les étudiants des universités détruites par les bombardements israéliens poursuivent leurs études en ligne. Mais le réseau est intermittent, ce qui handicape tant les étudiants que leurs enseignants. Et pourtant, toutes et tous étaient volontaires quand les universités ont « rouvert » leurs portes virtuelles.

Ces jeunes de Gaza ont conscience de l'importance de l'éducation pour leur avenir et celui de leur peuple. Ils et elles sont également conscients du fait que le gouvernement israélien a comme objectif de les priver d'instruction, de les couper de leur culture et de les empêcher de communiquer avec le monde extérieur et de leur obstruer la route vers les diplômes pour, finalement, les exterminer physiquement et moralement.



La recherche scientifique a aussi payé un lourd tribut. 94 chercheurs et enseignants-chercheurs connus ont été tués. Lina mentionne Refaat Alareer, fondateur de l'initiative « nous ne sommes pas des numéros », et Sufyan Abdulrahman Tayeh, spécialiste en physique théorique et mathématique appliquée, ancien président de l'Université islamique (aujourd'hui détruite), l'un des scientifiques les plus éminents et cités du monde entier. Tous deux étaient des piliers de la connaissance et de la culture à Gaza, c'est pourquoi ils ont été pris pour cible : « c'est un message clair : éliminer l'apprentissage et la connaissance à Gaza ».

Philippines

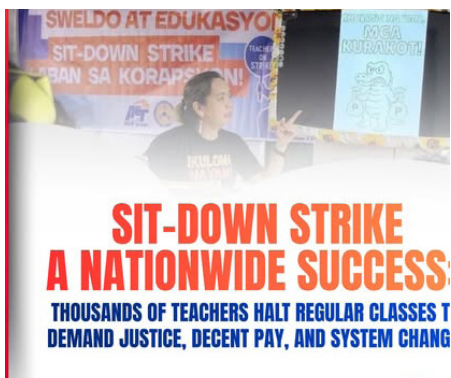


Sit-in de grève dans l'éducation et l'université

L'Alliance of Concerned Teachers (ACT), notre syndicat partenaire philippin, affiche fièrement sur sa page Facebook les photos des grandes mobilisations du secteur de l'éducation qui ont lieu le jour du Black Friday. C'est une grève « sit-in » organisée dans tout le pays et tous les secteurs de l'éducation, y compris l'ESR, pour dénoncer la corruption des hauts fonctionnaires gouvernementaux et arrêter les persécutions des enseignants.

Dans ce pays, le harcèlement y compris numérique contre les syndicalistes et les défenseurs des droits humains est endémique. On se souvient de la journaliste activiste Maria Ressa, emprisonnée pour avoir exercé son métier lors du gouvernement Duterte. Maintenant, avec le nouveau gouvernement Marcos prétendument moins militarisé et plus « démocratique », la situation est toujours mauvaise. D'où cette grève très suivie qui demande, ni plus ni moins, la démission du gouvernement et la mise en place du Conseil national de transition.

Le syndicat de l'Université des Philippines Diliman est fier de la mobilisation de ses membres qui ont « partagé dans divers centres de manifestation de la ville leurs expériences des conséquences graves



de la corruption et de l'irresponsabilité ». Ces collègues ont aussi organisé des cours (teach-ins) sur différents sujets scientifiques, ouverts à la communauté. On y trouve ceux du Collège des arts et des lettres sur « l'écriture comme pensée pour la société », « l'illibéralisme et le patrimonialisme » ou « les littératures errantes ». Et ceux du Collège des arts et du design sur « l'histoire du graffiti » ou « l'art contre la corruption dans le monde académique ».

Aux Philippines il y a des cyclones, apprenons-nous dans nos contrées. Les médias français et du Nord global n'ont que faire des mobilisations sociales. Il est donc de notre ressort en tant que syndicalistes et collègues d'informer sur ce que ces médias taisent ou omettent.

Royaume-Uni



« Un paysage académique dystopique »

C'est ainsi que le *Guardian* qualifie la situation au Royaume-Uni, suite au white paper que la ministre ESR vient de publier. La principale annonce, négative et dangereuse, est l'augmentation significative des frais de scolarité, passant pour la première fois le seuil des 10.000£. Ces frais étaient gelés pendant 8 ans. Maintenant, la ministre trouve qu'il est temps de « remédier à la crise chronique de financement de l'ESR » en les augmentant, surtout pour les étudiants internationaux, ce qui fait dire même au président de *Universities UK* (l'équivalent de France-Universités) que l'augmentation aura un impact négatif sur les établissements. Plus de 10 universités sont aujourd'hui en faillite. Mais l'État ne finance pas, poursuivant la politique de marchandisation de l'ESR.

Les frais élevés se justifient par l'éducation de premier rang mondial « attendue par les étudiants » que les établissements sont censés fournir. Mais ils ne peuvent pas le faire dans les conditions qu'on leur impose. UCU (University and College Union), notre partenaire syndical outre-Manche, a répertorié 12.000 emplois supprimés l'année dernière. Des grèves ont eu lieu dans plusieurs universités et maintenant UCU consulte ses membres pour organiser une grève nationale. Les résultats seront sûrement positifs, puisque les collègues en ont assez de l'insécurité d'emploi chronique et des bas salaires (perte de pouvoir d'achat de près de 20% en 10 ans).

Alors, que fait la ministre ? Rien. Elle attend que « le marché » régule un système intenable d'universités-entreprises commerciales et d'étudiants-consommateurs qui financent. En France, nous n'en sommes heureusement pas (encore ?) là, mais l'État se désengage de plus en plus des obligations qu'il crée lui-même :

pas de compensation pour la (toute petite) hausse du point d'indice, ni pour le CAS pension, ni pour la protection sociale complémentaire. Des universités au bord de la faillite (les plus nombreuses) et, pour les organismes de recherche, l'incitation de plus en plus pressante d'aller chercher eux-mêmes l'argent pour éviter que les caisses se vident.



Chercher de nouvelles recettes est impensable pour des gouvernements qui ne jurent que par les économies. Mais à force d'en faire, un jour les caisses seront vraiment vides. Et on se demandera, en haut lieu, pourquoi la recherche en France décline continuellement depuis 2010 comparée aux pays équivalents du monde entier.



Dina Bacalexi

